

ESSO S.A.F.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2022

MAZARS

GRANT THORNTON

GRANT THORNTON

SIEGE SOCIAL :29, RUE DU PONT – 92200 NEUILLY-SUR-SEINE

SAS D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DE LA RÉGION PARIS ILE FRANCE ET MEMBRE DE LA COMPAGNIE
RÉGIONALE DE VERSAILLES ET DU CENTRE

CAPITAL DE 2 297 184 € - 632 013 843 RCS NANTERRE

MAZARS

SIÈGE SOCIAL : 61, RUE HENRI REGNAULT - 92075 PARIS LA DÉFENSE CEDEX

TÉL : +33 (0) 1 49 97 60 00 - FAX : +33 (0) 1 49 97 60 01

SOCIÉTÉ ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES À DIRECTOIRE ET
CONSEIL DE SURVEILLANCE - SOCIÉTÉ INSCRITE SUR LA LISTE NATIONALE DES COMMISSAIRES AUX
COMPTES, RATTACHÉE À LA CRCC DE VERSAILLES ET DU CENTRE

CAPITAL DE 8 320 000 EUROS - RCS NANTERRE 784 824 153

ESSO S.A.F.

Société anonyme au capital de 98 337 521,70 €

Siège social : 20 rue Paul Hérault

92 000 Nanterre

R.C.S : Nanterre 542 010 053

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2022

MAZARS

GRANT THORNTON

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

À l'Assemblée générale de la société ESSO S.A.F.

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société ESSO S.A.F. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Évaluation des actifs corporels

(Notes 3.1 et 3.3 de l'annexe aux comptes consolidés)

Point clé de l'audit

Au 31 décembre 2022, les actifs corporels figurant au bilan du groupe s'élèvent à 542,9 millions d'euros et comprennent des actifs amortis et non amortis.

Les immobilisations du groupe sont inscrites au bilan consolidé au prix d'acquisition, diminué des amortissements.

La Direction s'assure, au moins une fois par an à la date de clôture de l'exercice, que la valeur comptable de ces actifs n'est pas supérieure à leur valeur recouvrable et ne présente pas de risque de perte de valeur. Les modalités du test de dépréciation mis en œuvre et les hypothèses retenues sont décrites dans l'annexe des comptes consolidés.

La valeur recouvrable des actifs testés est déterminée sur la base de leur valeur d'utilité calculée à partir de l'actualisation des flux de trésorerie futurs estimés sur la base de prévisions tenant compte des conditions d'exploitation de chaque raffinerie et d'hypothèses économiques du secteur qui représentent la meilleure estimation retenue par la Direction.

L'évaluation de la valeur recouvrable des actifs testés fait appel à des estimations et à des jugements de la part de la Direction concernant, notamment :

- Les projections de marges de raffinage revues en légère hausse et,
- Les taux d'actualisation, la parité euro-dollar appliqués aux flux de trésorerie ainsi que les taux de croissance long terme retenus pour la projection de ces flux.

Nous considérons que l'évaluation des actifs corporels, constitue un point clé de notre audit compte tenu du montant significatif des actifs corporels dans les états financiers, de la présence d'indice de perte de valeur et des estimations et jugements de la Direction nécessaires, en particulier dans le contexte de la crise déclenchée par la pandémie de COVID-19 et de transition énergétique.

Réponses apportées lors de notre audit

Notre approche d'audit a notamment consisté à :

- Prendre connaissance du modèle de test de dépréciation utilisé ainsi que du processus mis en place par la Direction pour la réalisation des tests des deux raffineries;
- S'assurer de l'intégrité du modèle de test de dépréciation utilisé et analyser la pertinence des modifications apportées, le cas échéant, par rapport au modèle de l'année précédente;
- Réaliser avec la Direction des entretiens pour identifier les principaux jugements, estimations et hypothèses utilisés dans le modèle de test de dépréciation et obtenir des explications les supportant;
- Corroborer les données clés du modèle de test de dépréciation avec des éléments sources internes;

- Analyser les méthodologies de détermination ou la documentation des paramètres utilisés – parité euro-dollar, taux d'actualisation et taux de croissance à l'infini, comparer ces paramètres avec des données de marché ou des sources externes et recalculer ces taux avec nos propres sources de données ;
- Analyser les facteurs expliquant l'évolution des valeurs recouvrables entre 2021 et 2022 et obtenir des explications de la Direction;
- Examiner le caractère approprié des informations qui seront présentées dans les comptes consolidés. Nous avons notamment apprécié la cohérence des sensibilités présentées dans les comptes consolidés au regard du contexte de crise décrit ci-dessus, ainsi que la cohérence du scénario au regard des anticipations de marché. Nous avons également vérifié l'exactitude arithmétique de celles-ci.

Évaluation des impôts différés actifs

(Note 5.2 de l'annexe aux comptes consolidés)

Point clé de l'audit

Au 31 décembre 2022, les déficits fiscaux totaux du groupe d'intégration fiscale s'élèvent à 409 millions d'euros. Les déficits fiscaux donnant lieu à la reconnaissance d'actifs d'impôt différés inscrits au bilan consolidé s'élèvent à 253 millions d'euros, soit 65 millions d'euros d'actifs d'impôts différés au taux de 25,83% applicable à partir de 2022.

Les actifs d'impôts différés relatifs aux déficits reportables ne sont comptabilisés que s'il est probable que le groupe disposera dans le futur de bénéfices imposables suffisants pour consommer ses pertes fiscales reportables. La base taxable du groupe d'intégration fiscale résulte, entre autres, de l'effet prix sur stock qui dépend du cours du baril de Brent et de la parité euro/dollars qui sont des données exogènes.

Comme indiqué dans la note des annexes aux comptes consolidés, la capacité du groupe à recouvrer ses actifs d'impôts différés relatifs aux déficits reportables est appréciée par le groupe à la clôture de chaque exercice. La durée d'appréciation des déficits est effectuée sur la même période de référence que la réalisation du test de dépréciation des actifs corporels, à savoir 7 ans.

Nous avons considéré le caractère recouvrable des actifs d'impôts différés relatifs aux déficits reportables comme un point clé de notre audit en raison de l'importance des jugements de la direction pour la comptabilisation de ces actifs et du caractère significatif de leur montant.

Réponses apportées lors de notre audit

Notre approche d'audit a consisté à apprécier la probabilité que la société puisse utiliser dans le futur ses déficits fiscaux reportables générés à ce jour, notamment au regard de la capacité du groupe d'intégration fiscale à dégager des profits taxables futurs permettant l'utilisation des pertes fiscales reportables existantes.

Pour l'appréciation des montants de profits taxables futurs, nous avons :

- Pris connaissance de la procédure de reconnaissance des impôts différés actifs ;
- Vérifié que les hypothèses et estimations utilisées pour justifier les impôts différés actifs sont cohérentes avec celles utilisées pour le test de dépréciation des actifs corporels ;
- Considéré l'impact du plafonnement de l'utilisation des déficits fiscaux.

Nous avons également examiné le caractère approprié des informations relatives à l'évaluation des impôts différés actifs qui sont présentées dans les comptes consolidés.

Existence et valorisation des stocks de produits pétroliers

(Note 2.2 de l'annexe aux comptes consolidés)

Point clé de l'audit

Les stocks de pétrole brut et de produits pétroliers s'élèvent à 1 788 millions d'euros au 31 décembre 2022. Les produits pétroliers détenus par la société sont stockés sous douane ou en acquitté dans les raffineries de la filiale Esso Raffinage et dans des lieux de stockages opérés par Esso ou par des tiers.

Les stocks de pétrole brut et de produits pétroliers sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti (FIFO). Les stocks de pétrole brut sont valorisés à leur coût d'achat y compris les frais de transport.

Les stocks de produits pétroliers issus du raffinage sont valorisés par ventilation du coût global de production entre les différents produits en fonction de leur valeur de marché. Les coûts de production comprennent la valeur des pétroles bruts mis en œuvre, les charges directes et indirectes de production y compris l'amortissement des biens concourant à la production, mais exclusion faite de tous les frais financiers.

Nous avons considéré l'existence des stocks de produits pétroliers comme un point clé de l'audit du fait de l'importance dans les comptes annuels et de leur localisation dans des lieux de stockage opérés dans certains cas par des tiers. Nous avons également considéré la valorisation à la clôture des stocks de produits pétroliers comme un point clé de notre audit.

Réponses apportées lors de notre audit

(i) Concernant l'existence des stocks de produits pétroliers :

Le groupe a mis en place un système d'inventaire permanent pour le suivi de ces stocks. Après prise de connaissance, afin d'évaluer ce système :

- Nous avons analysé les procédures d'inventaire physique et identifié les contrôles pertinents mis en place par la société pour prévenir les risques d'anomalies significatives ;
- Nous avons assisté à deux inventaires physiques réalisés par la société dans les deux raffineries du groupe, ceci afin de tester l'efficacité des procédures d'inventaires physiques ;

- Nous avons rapproché les résultats des inventaires physiques ci-dessus avec les données de l'inventaire permanent.

(ii) Concernant la valorisation des stocks de produits pétroliers :

- Pour les stocks de pétrole brut et produits pétroliers achetés, nous avons pris connaissance du processus d'achat, depuis la commande, jusqu'à la réception des produits et l'enregistrement comptable des achats. Nous avons procédé à une évaluation des contrôles pertinents portant sur ce processus et nous avons réalisé des tests. Nous nous sommes assurés de la mise en œuvre de la méthode du premier entré, premier sorti (FIFO).
- Pour les stocks de produits issus du raffinage, nous avons pris connaissance de la procédure de valorisation, procédé à des tests et nous nous sommes assurés de la mise en œuvre de la méthode du premier entré, premier sorti (FIFO).

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires, des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Déclaration de performance extra financière

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du code de commerce figure dans le rapport de gestion du groupe, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du président-directeur général.

S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

En raison des limites techniques inhérentes au macro-balisage des comptes consolidés selon le format d'information électronique unique européen, il est possible que le contenu de certaines balises des notes annexes ne soit pas restitué de manière identique aux comptes consolidés joints au présent rapport.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société ESSO S.A.F. par votre Assemblée générale du 12 juin 2001 pour le cabinet Grant Thornton et du 14 juin 2007 pour le cabinet Mazars.

Au 31 décembre 2022, le cabinet Grant Thornton était dans la 22ème année de sa mission sans interruption et le cabinet Mazars dans la 16ème année.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Courbevoie et à Neuilly-sur-Seine, le 21 avril 2023

Les Commissaires aux Comptes

M A Z A R S

DANIEL ESCUDEIRO

G R A N T T H O R N T O N

ALEXANDRE MIKHAIL

12. Compte de résultat consolidé

(millions d'euros)

	Exercice 2022	Exercice 2021	Note
Chiffre d'affaires	24 936,1	15 277,8	2
Autres produits de l'activité	5,6	31,0	
Sous total produits des activités ordinaires	24 941,7	15 308,8	
Achats consommés et charges externes	(23 377,0)	(14 183,9)	2
Dotation & reprise aux provisions pour dépréciation des stocks	(0,7)	(87,8)	2
Charges de personnel	(247,7)	(247,5)	
Impôts et taxes	(165,9)	(52,3)	
Dotation aux amortissements	(82,4)	(69,1)	3
Dotation aux provisions	(2,5)	(2,3)	7
Autres produits et charges d'exploitation	(52,7)	(33,8)	
Résultat opérationnel courant	1 012,8	632,1	
Autres produits opérationnels	-	88,5	2
Autres charges opérationnelles	(21,3)	(34,7)	2
Résultat opérationnel	991,5	685,9	
Coût de l'endettement financier net	(2,7)	(0,6)	6
Autres produits financiers	15,2	16,4	6
Autres charges financières	-	(0,7)	6
Impôts courants et différés	(284,8)	(128,1)	5
Résultat net des activités poursuivies	719,2	572,9	
Résultat net des activités arrêtées ou actifs cédés	-	-	
Résultat net	719,2	572,9	
Part du groupe	719,2	572,9	
Intérêts minoritaires	-	-	
Résultat par action (1)	55,95	44,57	
Résultat dilué par action (1)	55,95	44,57	

ETAT DU RESULTAT GLOBAL	Exercice 2022	Exercice 2021	Note
Résultat net	719,2	572,9	
Eléments recyclables en résultat net			
Variation de juste valeur des actifs financiers évalués à la juste valeur en contrepartie des capitaux propres	(0,2)	1,5	6
Effet d'impôt relatif aux éléments recyclables	0,7	0,7	
Eléments non recyclables en résultat net			
Gains / pertes actuariels de la période sur les avantages au personnel	321,2	90,6	4
Effet d'impôt relatif aux éléments non recyclables	(83,0)	(23,4)	
Résultat global consolidé	957,9	642,3	
Part du groupe	957,9	642,3	
Intérêts minoritaires	-	-	

(1) Part du groupe rapporté au nombre d'actions (12 854 578)

13. Bilan consolidé

(millions d'euros)

ACTIF	au 31 décembre 2022	au 31 décembre 2021	Note
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles	40,3	49,0	3
Immobilisations corporelles	542,9	582,4	3
Actifs financiers	197,2	197,4	6
Autres créances	-	-	2
Impôts différés actifs	85,9	233,1	5
Total Actifs non courants	866,3	1 061,9	
Actifs courants			
Stocks et en cours	1 812,5	1 492,8	2
Créances clients et comptes rattachés	1 371,9	698,8	2
Créances financières court terme	22,9	12,3	6
Autres créances	419,4	264,2	2
Impôts courants actifs	-	-	
Disponibilités	-	411,0	6
Actifs destinés à être cédés	-	-	3
Total Actifs courants	3 626,7	2 879,1	
TOTAL ACTIF	4 493,0	3 941,0	

(millions d'euros)

PASSIF	au 31 décembre 2022	au 31 décembre 2021	Note
Capitaux propres			
Capital social	98,4	98,4	10
Primes d'émission et de fusion	10,1	10,1	
Réserves consolidées groupe	947,9	132,3	
Résultat de l'exercice groupe	719,2	572,9	
Intérêts minoritaires	-	-	
Total Capitaux propres	1 775,6	813,7	
Passifs non courants			
Emprunts et dettes financières	13,3	14,9	6
Provisions pour retraite et autres avantages assimilés	568,3	1 032,0	4
Provisions non courantes	89,3	108,0	7
Total Passifs non courants	670,9	1 154,9	
Passifs courants			
Endettement court terme	759,2	25,3	6
Banques créditrices	1,6	0,3	6
Provisions pour retraite et autres avantages assimilés	40,0	42,9	4
Provisions courantes	26,0	16,3	7
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	761,9	1 461,0	2
Autres dettes	427,2	395,9	2
Impôts courants passifs	30,6	30,7	
Total Passifs courants	2 046,5	1 972,4	
TOTAL PASSIF	4 493,0	3 941,0	

14. Tableau de variation des capitaux propres consolidés

(millions d'euros)

	Capital social	Primes d'émission et de fusion	Réserves de juste valeur	Réserves des écarts actuariels	Réserves consolidées	Total groupe	Total minoritaires
Au 31 décembre 2020	98,4	10,1	172,4	(678,2)	566,9	169,6	-
Autres éléments du résultat global			2,2			2,2	
Ecart actuariel de la période				67,2		67,2	
Paiements fondés sur des actions					1,9	1,9	
Autres variations					(0,1)	(0,1)	
Résultat année 2021					572,9	572,9	
Au 31 décembre 2021	98,4	10,1	174,6	(611,0)	1 141,6	813,7	-
Autres éléments du résultat global			0,5			0,5	
Ecart actuariel de la période				238,2		238,2	
Paiements fondés sur des actions					2,8	2,8	
Autres variations					1,2	1,2	
Résultat année 2022					719,2	719,2	
Au 31 décembre 2022	98,4	10,1	175,1	(372,8)	1 864,8	1 775,6	-

15. Tableau des flux de trésorerie

(millions d'euros)

	Exercice 2022	Exercice 2021
Flux de trésorerie d'exploitation		
Résultat net	719,2	572,9
Part des minoritaires	-	-
Plus ou moins values sur cessions / retraits d'actifs	0,1	(1,6)
Plus ou moins values sur cessions des activités arrêtées ou actifs cédés	-	-
Amortissements et provisions	(59,1)	(22,3)
Variation des impôts différés	64,3	72,5
Capacité d'autofinancement	724,5	621,5
Variation du besoin en fonds de roulement	(1 815,8)	(180,5)
Flux net de trésorerie d'exploitation (A)	(1 091,3)	441,0
Flux de trésorerie d'investissement		
Investissements Raffinage/Distribution (1)	(41,3)	(30,8)
Produit brut des cessions	8,0	2,7
Produit brut des cessions des activités arrêtées ou actifs cédés	-	-
Flux de trésorerie d'investissement (B)	(33,3)	(28,1)
Flux de trésorerie de financement		
Dividendes mis en paiement par Esso S.A.F.	-	-
Augmentation de l'endettement	712,3	-
Diminution de l'endettement (2)	-	(10,9)
Flux de trésorerie de financement (C)	712,3	(10,9)
Variation de trésorerie (A+B+C)	(412,3)	402,0
Trésorerie d'ouverture	410,7	-
Trésorerie de clôture	(1,6)	410,7
Disponibilités	-	411,0
Banques créditrices	(1,6)	(0,3)
Trésorerie nette	(1,6)	410,7

(1) : Cette ligne comprend les nouveaux investissements ainsi que la capitalisation des coûts liés aux grands arrêts pour entretien planifiés des raffineries.

Les transactions d'investissement et de financement liées aux contrats de location dans le cadre de la norme IFRS 16 sont exclues du tableau de flux de trésorerie car elles ne requièrent pas de trésorerie.

(2) : Des tableaux détaillés de la variation de l'endettement figurent dans la note "Endettement financier" (note annexe 6.6).

16. Notes annexes aux comptes consolidés

Généralités

Esso S.A.F. est une société anonyme de droit français cotée à la bourse de Paris (Euronext, compartiment B) ayant son siège social à Nanterre, Immeuble Spring, 20 rue Paul Héroult – 92000 Nanterre.

L'activité principale du groupe Esso S.A.F. est un acteur du secteur aval pétrolier Français opérant principalement dans la branche Raffinage-Distribution.

Les comptes consolidés du groupe Esso S.A.F. ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 22 mars 2023.

NOTE 1. PRINCIPES COMPTABLES

Note 1.1. Base de préparation des états financiers

Les comptes annuels consolidés du groupe Esso S.A.F. (le Groupe) sont établis au 31 décembre 2022 conformément aux normes comptables internationales (IFRS), telles qu'adoptées dans l'Union européenne en application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002.

Les normes comptables internationales sont publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board) et adoptées par l'Union européenne. Elles comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards) ainsi que leurs interprétations d'application obligatoire à la date d'arrêté.

Les nouvelles normes, amendements de normes existantes et interprétations entrés en vigueur au 1^{er} janvier 2022 et mentionnées ci-après n'ont pas d'incidence significative sur les comptes consolidés :

- Amendements à IAS 16 « précision sur le traitement des revenus des échantillons de produits » ;
- Amendements à IAS 37 « précision sur le traitement des coûts d'exécution d'un contrat » ;
- Améliorations annuelles cycle 2018-2020 (amendements à IFRS 16, IFRS 9, IAS 41 et à IFRS 1).
- Amendement à IFRS 3 « référence au cadre conceptuel » ;

Les normes adoptées ou en cours d'adoption par l'union européenne dont la date d'application est prévue à compter du 1^{er} janvier 2023 ou 1^{er} janvier 2024 :

- IFRS 17 « contrats d'assurance » (secteurs des assurances et des mutuelles) ;
- Amendements à IAS 1 « clarification du classement des passifs en courant ou non courant » ;
- Amendements à IAS 1 « informations significatives en matière de méthodes comptables » ;
- Amendement à IAS 8 « définition des estimations comptables » ;
- Amendement à IAS 12 « traitement des impôts différés provenant d'une seule et même transaction » ;
- Amendements à IFRS 16 « clarification comptabilisation du passif de loyers variables suite cession-bail avec loyers variables ».

L'impact de ces normes en en cours d'analyse par le groupe. Aucun impact financier n'est attendu.

Note 1.2. Périmètre et principes de consolidation

Le périmètre de consolidation du groupe Esso S.A.F. est composé de la société mère Esso S.A.F. ainsi que des deux sociétés suivantes :

Filiale	Numéro SIREN	Siège Social	%
Esso Raffinage S.A.S Activité : Raffinage d'hydrocarbures	379 914 237	Immeuble SPRING 20 rue Paul Héroult 92000 Nanterre	100%
Worex S.N.C. Activité: Distribution de combustibles liquides et solides	780 094 983	Parc des Érables 66, route de Sartrouville 78230 Le Pecq	99,99%

Ces sociétés étant contrôlées exclusivement, la méthode retenue est celle de l'intégration globale. Les informations financières concernant ces deux filiales sont détaillées dans la note annexe 6.3 aux comptes consolidés et sont établies à partir des comptes consolidés IFRS avant élimination des comptes et opérations réciproques.

Les autres filiales et participations détenues à plus de 20 % qui ne sont pas jugées significatives au regard du périmètre de consolidation sont évaluées à la juste valeur en contrepartie des capitaux propres.

Base d'évaluation utilisée pour l'établissement des comptes consolidés :

La consolidation a été effectuée sur la base des comptes individuels au 31 décembre 2022. Ces comptes ont fait l'objet de retraitements afin d'être mis en conformité avec les normes IFRS en application des principes décrits dans les notes suivantes.

Ils sont établis dans une perspective de continuité d'exploitation.

Résultat :

Les résultats internes (dividendes, cessions intragroupe) sont intégralement éliminés.

Note 1.3. Principes et méthodes comptables retenus

L'établissement des comptes consolidés, conformément aux principes établis par les IFRS, implique que la Direction procède à un certain nombre de jugements et d'estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur les montants portés à l'actif et au passif, et sur les montants portés aux comptes de produits et de charges au cours de l'exercice. Ces estimations sont basées sur l'hypothèse de la continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement.

Les estimations majeures faites par la direction lors de l'établissement des états financiers portent notamment sur les hypothèses retenues pour

- les engagements de retraite et autres avantages assimilés (note 4.1)
- les impôts différés (note 5.2)
- la valorisation des actifs financiers évalués à la juste valeur (note 6.3)
- la valorisation des actifs corporels et incorporels (note 3)
- le montant des provisions retenues pour les litiges (note 8).

NOTE 2. ELEMENTS COURANTS DE L'ACTIVITE OPERATIONNELLE

Note 2.1. Segmentation et secteur opérationnel

L'information sectorielle est présentée suivant la norme IFRS 8 qui requiert la présentation par une entité d'informations financières par segment opérationnel telles que revues régulièrement par le principal décideur opérationnel et pouvant être regroupées par activités présentant des caractéristiques similaires qui permettent d'évaluer la nature et les effets financiers des activités auxquelles cette entité se livre et des environnements économiques dans lesquels elle opère. Le Président-directeur général d'Esso S.A.F. est le principal décideur opérationnel au sens de la norme.

Les activités opérationnelles du groupe Esso S.A.F. concernent essentiellement deux chaînes de valeur distinctes, « *Produits Énergétiques* » d'une part et « *Produits de Spécialités* » d'autre part, qui utilisent les ressources en fonction des opportunités d'optimisations internes, des perspectives de marché ou encore des évolutions réglementaires. Ces chaînes de valeur sont soumises à des risques et incertitudes semblables et sont opérées dans des environnements de production et de marché comparables. Elles présentent des caractéristiques économiques similaires qui conduisent à une présentation de l'information financière regroupée au sein d'un même secteur opérationnel Raffinage-Distribution, permettant d'en apprécier la nature et d'évaluer les effets financiers de l'environnement dans lequel le groupe Esso S.A.F. opère.

Esso S.A.F. a également une activité pétrochimique limitée qui concerne notamment l'exploitation d'une unité de propylène intégrée à la raffinerie de Fos-sur-Mer mais dont l'activité n'est pas significative à l'échelle du groupe ni des seuils de matérialité prévus par l'IFRS 8 et pour laquelle une présentation intégrée au secteur Raffinage-Distribution est appropriée.

Les actifs du secteur d'activité Raffinage-Distribution, sont principalement localisés en France, à l'exception essentiellement de certaines créances commerciales du groupe Esso S.A.F. détenues sur les autres sociétés étrangères affiliées au groupe ExxonMobil.

Note 2.2. Stocks

Stocks de produits pétroliers

Les produits pétroliers détenus par le groupe sont stockés en sous-douane dans les raffineries, en sous-douane ou en acquitté dans les dépôts pétroliers opérés par le groupe ou par des tiers.

Les stocks de pétrole brut et de produits pétroliers sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti (FIFO). Les marchandises non pétrolières et matières premières consommables sont évaluées selon la méthode du prix moyen pondéré (PMP). Les stocks de pétrole brut et de bio-carburants sont valorisés à leur coût d'achat y compris les frais de transport. Les stocks de produits pétroliers issus du raffinage sont valorisés par ventilation du coût global de production entre les différents produits en fonction de leur valeur de marché. Pour les opérations d'échanges de produits réalisées avec les confrères, ou certains achats de pétrole brut, seule la position nette à la clôture est prise en compte dans la variation et la valorisation des stocks.

Les coûts de production comprennent la valeur des pétroles bruts mis en œuvre, les charges directes et indirectes de production y compris l'amortissement des biens concourant à la production, mais exclusion faite de tous les frais financiers.

Une dépréciation est calculée dans la mesure où la valeur nette de réalisation des stocks à la date de clôture est inférieure à leur valeur d'inventaire.

Compte tenu de l'importance de la valeur de ses stocks et des fluctuations des coûts d'approvisionnement, le groupe calcule des effets stocks comprenant d'une part l'effet prix sur stock, qui donne l'impact de la variation des cours du pétrole et des produits pétroliers sur la valeur de ses stocks, et d'autre part une dotation/reprise de provision pour dépréciation comptable des inventaires la société. Le résultat opérationnel ajusté, entre autres, des effets stocks permet ainsi de fournir une approche économique du résultat de l'exercice.

Quotas d'émission de CO₂

Compte tenu de son activité, le groupe Esso S.A.F. est concerné par les dispositions prises par l'Union Européenne visant à réduire ses émissions de gaz à effet de serre.

En l'absence de normes IFRS ou d'interprétations relatives à la comptabilisation des quotas d'émission de CO₂, le traitement suivant est retenu dans les comptes consolidés :

- les quotas d'émission étant liés aux activités de production, ils sont comptabilisés dans les comptes de stocks ;
- les quotas attribués gratuitement sont comptabilisés à une valeur nulle ;
- les quotas achetés sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- les quotas sont évalués en stock selon la méthode FIFO (*First In, First Out*) ;
- les quotas sont sortis des stocks pour être soit consommés par les émissions de gaz à effet de serre et être restitués à l'État soit vendus ;
- à la clôture :
 - une provision d'achat de quotas évaluée à la valeur de marché en date de clôture est constatée si les émissions de gaz à effet de serre sont supérieures aux quotas d'émission détenus par le groupe ;
 - un actif (stock) est comptabilisé si les émissions de gaz à effet de serre sont inférieures aux quotas d'émission disponibles ;
- les achats de quotas sont enregistrés en « achats consommés et charges externes ».

Certificats d'économie d'énergie

Par son activité de mise à la consommation de produits pétroliers, le groupe Esso S.A.F. est concerné par les dispositions prises par le gouvernement Français en réponse aux directives Européennes 2006/32/CE, 2012/27/UE et 2018/2002/UE. Ces dispositions obligent les fournisseurs d'énergie (les « obligés ») à promouvoir des économies d'énergie auprès d'autres acteurs (les « bénéficiaires »). Des certificats d'économies d'énergie (CEE) sont émis par l'État en échange des preuves de réalisation des actions d'économies d'énergie. Les obligés peuvent soit obtenir ces certificats en finançant eux-mêmes les mesures d'économies d'énergie des bénéficiaires, soit acheter directement des certificats déjà émis sur le marché.

Le dispositif a été mis en place en 2006 et s'appuie sur des obligations pluriannuelles. Chaque période voit son obligation augmenter par rapport à la période précédente et élargit son champ d'application. La cinquième période a débuté au 1er janvier 2022 et s'achèvera le 31 décembre 2025, conformément au décret n°2021-712 promulgué le 3 juin 2021.

Pour répondre à son obligation, le groupe Esso S.A.F. contribue directement à des opérations de production de certificats d'économies d'énergie ou achète des certificats sur le marché d'échange de certificats d'économies d'énergie (CEE).

En l'absence de normes IFRS ou d'interprétations relatives à la comptabilisation des CEE, le traitement suivant est retenu dans les comptes consolidés :

- un passif est comptabilisé pour matérialiser l'obligation liée aux quantités mises à la consommation, si l'obligation est supérieure aux CEE détenus. Ce passif est valorisé sur la base du prix des dernières transactions ;
- un stock de CEE est comptabilisé lorsque les CEE détenus à la clôture excèdent l'obligation. Une provision est comptabilisée dans le cas contraire ;

- les CEE sont valorisés au coût unitaire pondéré (coût d'acquisition pour les CEE acquis ou coût de revient pour les CEE générés par des actions propres).

Si la valeur comptable des stocks de certificats à la clôture est supérieure à la valeur de marché, une provision pour dépréciation est comptabilisée.

Détail des stocks au 31 décembre 2022

Les stocks se décomposent comme suit :

(millions d'euros)

Stocks	au 31 décembre 2022	au 31 décembre 2021
---------------	--------------------------------	--------------------------------

Produits pétroliers

Pétrole brut		
Valeur Brute	/18,1	/46,4
Dépréciation	(28,6)	(41,4)
Valeur nette	689,5	705,0
Produits intermédiaires et finis		
Valeur Brute	1 156,1	809,8
Dépréciation	(59,9)	(46,5)
Valeur nette	1 096,2	763,3
Valeur Brute	1 874,2	1 556,2
Dépréciation	(88,5)	(87,9)
Valeur nette des produits pétroliers	1 785,7	1 468,3

Autres stocks

Valeur Brute	38,9	35,9
Dépréciation	(12,1)	(11,4)
Valeur nette des autres stocks	26,8	24,5
Total (net)	1 812,5	1 492,8

Impact de la variation des stocks de produits pétroliers sur le résultat de l'exercice 2022

La valeur brute des produits pétroliers en stock au 31 décembre 2022 de 1 874,2 millions d'euros est en hausse de 318 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2021.

Après prise en compte d'une dépréciation comptable des stocks, déterminée sur la base des cours au 31 décembre 2022, pour le montant de 88,5 millions d'euros et de la reprise de la dépréciation 2021 pour 87,9 millions d'euros (soit une dotation nette de 0,6 millions d'euros pour l'exercice 2022), l'impact sur le résultat de la variation de la valeur nette des stocks de produits pétroliers est positif de 317,4 millions d'euros.

Impact des effets stocks sur le résultat de l'année 2022

(millions d'euros)

Effets stocks	au 31 décembre 2022	au 31 décembre 2021
Effet prix sur stocks	313,3	535,4
Provision pour dépréciation		
Dotation	(88,6)	(87,9)
Reprise	87,9	0,1
Valeur nette	(0,7)	(87,8)
Total effets stocks	312,6	447,6

La dotation/reprise nette de la dépréciation comptable des stocks (calculée sur la base des cours à la date de clôture de l'exercice) et l'effet prix sur stocks constituent les effets stocks. L'effet prix sur stocks mesure l'impact estimé des fluctuations des coûts de matières premières et des produits finis.

L'effet prix sur stock inclus dans la valeur brute des produits pétroliers en stocks au 31 décembre 2022 est positif de 313,3 millions d'euros. Après prise en compte de la dotation nette de dépréciation au 31 décembre 2022 pour le montant de 0,6 millions d'euros, l'impact total des effets stocks sur le résultat au 31 décembre 2022 est positif de 312,6 millions d'euros.

Sur la base du stock de produits pétroliers valorisé au 31 décembre 2022 et toutes choses égales par ailleurs, une hausse/ baisse du coût de remplacement du pétrole brut de +/- 10 \$ par baril entrainerait une variation de l'effet prix sur stock estimé à environ +/- 176 millions d'euros.

A titre de référence de marché indicative, le coût de remplacement moyen d'un baril de Brent est passé d'environ 81 \$ (71 €) /baril en novembre 2021 puis à 74 \$ (66 €) /baril en décembre 2021, à 92 \$ (87 €) / baril en novembre 2022 puis à 81 \$ (77 €) / baril en décembre 2022. Le cours moyen à la clôture est remonté de 77 \$ (68 €) / baril au 31 décembre 2021 à 81 \$ (76 €) au 31 décembre 2022.

Impact de l'obligation de stockage stratégique

En tant qu'opérateur pétrolier, le groupe Esso S.A.F. est soumis à l'obligation de stockage stratégique. Le coût des stocks détenus par le Comité Professionnel des Stocks Stratégiques Pétroliers (CPSSP) est couvert par une redevance payée par tous les opérateurs pétroliers. Le montant de la charge comptabilisée en 2022 s'élève à 20 millions d'euros.

Suivi des quotas d'émissions de gaz à effet de serre

Depuis la mise en place du Système d'Échange de Quotas d'Émissions de gaz à effet de serre (SEQE) au 1er janvier 2005, l'État attribue gratuitement des quotas d'émission de CO2 aux sociétés exploitantes d'installations concernées par le SEQE. Une quatrième phase du SEQE a commencé en 2021. Elle durera jusqu'en 2030, avec une étape intermédiaire en 2025. Les quotas alloués pour chaque installation ont été publiés par la Commission Européenne en juillet 2021, à partir des soumissions des raffineurs européens faites en 2019 de leurs émissions réelles en 2016/2017/2018.

Les quotas alloués à compter de 2021 ont été réduits d'environ 10 %. Dans le cadre de la nouvelle feuille de route climatique de la Commission Européenne, le projet de révision de la directive ETS publié fin 2022 comprend une proposition d'accélérer cette réduction, le « Pacte Vert » Européen ayant pour ambition une réduction des émissions de 55 % en 2030 au lieu de 40 % (objectif « Fit for 55 »).

(milliers de tonnes)

Quotas d'émissions de gaz à effet de serre	quotas alloués	quotas restitués
année 2021	1 690	2 585
année 2022	1 690	2 407
Total années 2021-2030	3 380	4 992

Note 2.3. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du groupe Esso S.A.F. est établi en conformité avec l'IFRS 15 « produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec les clients ». L'IFRS 15 requiert l'identification des obligations de prestation pour le transfert des biens et services envers le client pour chaque contrat. Le chiffre d'affaires est comptabilisé lorsque les obligations de prestation sont satisfaites sur la base du montant de rémunération que le groupe s'attend à recevoir en échange du transfert des biens et services au client.

Vente de biens

Le chiffre d'affaires est comptabilisé lorsqu'il y a transfert à l'acheteur du contrôle des biens et que le montant peut être raisonnablement estimé. Ainsi les ventes de produits pétroliers sont enregistrées lors du transfert de propriété selon les termes du contrat. En revanche il exclut les facturations réciproques entre confrères dans le cadre des échanges de produits pétroliers qui font l'objet d'une inscription pour leur valeur nette au compte de résultat au niveau des variations de stocks.

Vente de prestations de services

Le revenu lié aux prestations de services est reconnu lorsque les services ont été rendus.

Droits d'accises

Les accises sont des droits ou taxes dont le montant est calculé sur la quantité de produits pétroliers mis à la consommation. Le montant des accises est fixé par l'État français et est payé directement par Esso S.A.F. aux autorités douanières et fiscales. Les accises sont ensuite facturées aux clients finaux en étant incluses dans le prix de vente. L'analyse des critères de la norme IFRS 15 a conduit le groupe à déterminer qu'il agit en tant que principal dans ces transactions de ventes. Le chiffre d'affaires comprend ainsi les droits d'accises collectés par le groupe sur la distribution de produits pétroliers. Pour le groupe Esso S.A.F. il s'agit principalement de la Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Énergétiques (T.I.C.P.E.) présentée sur une ligne séparée dans la présentation détaillée de son chiffre d'affaires.

Chiffre d'affaires : information sur la répartition entre produits et services

La répartition du chiffre d'affaires s'établit comme suit :

(millions d'euros)

	Exercice 2022	Exercice 2021
Ventes de biens	22 855	12 868
Prestations de services	264	240
l'axe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	1 817	2 170
Total	24 936	15 278

La répartition du chiffre d'affaires par produit s'établit comme suit :

(millions d'euros)

	Année 2022		Année 2021	
	milliers m3	millions euros	milliers m3	millions euros
Carburants Aviation	2 232	1 891	1 051	451
Supercarburants Automobile	4 881	3 696	5 008	2 353
Gazole et Fioul domestique	9 563	9 753	10 962	5 871
Fuels Lourds	1 576	1 000	1 217	486
Gaz de Pétrole Liquéfié	556	218	708	205
Produits semi-finis	3 600	2 036	3 953	1 287
Ventes de carburants et combustibles	22 408	18 594	22 899	10 653
Ventes Lubrifiants et Spécialités	1 373	1 512	1 612	1 590
Total ventes de produits raffinés hors taxes	23 781	20 106	24 511	12 243
Ventes de pétrole brut	4 762	2 749	1 602	625
Total ventes de produits pétroliers hors taxes	28 543	22 855	26 113	12 868
Ventes de services		264		240
Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques		1 817		2 170
Chiffre d'affaires (hors TVA)		24 936		15 278
<i>dont volumes de ventes en France de produits raffinés</i>	17 879	-	18 371	-

2.3.1 Chiffre d'affaires : information sur les clients

(millions d'euros)

Repartition du chiffre d'affaires par catégorie de clients	Exercice 2022	Exercice 2021
Groupe ExxonMobil	7 786	4 059
Autres sociétés pétrolières	2 456	959
Autres clients (1)	12 877	8 090
Ventes de produits et services hors taxes	23 119	13 108
Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	1 817	2 170
Chiffre d'affaires (hors TVA)	24 936	15 278

(1) aucun autre client ne représente plus de 10 % du chiffre d'affaires

2.3.2 Chiffre d'affaires : information sur les secteurs géographiques

(millions d'euros)

Chiffre d'affaires	Exercice 2022	Exercice 2021
France	21 247	12 635
Exportations	3 689	2 643
Total	24 936	15 278

Note 2.4. Achats consommés et charges externes

Les achats consommés correspondent principalement aux achats de pétrole brut et de produits pétroliers.

(millions d'euros)

	Exercice 2022	Exercice 2021
Achats consommés	(23 121,0)	(14 160,4)
Variation de la valeur brute des stocks matières premières et produits finis	318,0	589,1
Variation des autres stocks et comptes d'échanges	(1,4)	(15,4)
Effets de change opérationnels	(39,2)	(37,0)
Charges externes	(533,4)	(560,2)
Total	(23 377,0)	(14 183,9)

Note 2.5. Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels correspondent aux transactions inhabituelles qui sont significatives. Il s'agit notamment de transactions en dehors de l'activité normale du groupe bien que des transactions similaires aient pu se produire dans le passé ou risquent de se reproduire dans le futur, telles que les coûts de remise en état des sites industriels inactifs, cessions d'actifs, dépréciation d'actifs, litiges majeurs ou d'autres éléments non récurrents.

(millions d'euros)

	Exercice 2022	Exercice 2021
Provision pour dépréciation des actifs corporels	-	88,5
Total autres produits opérationnels	-	88,5
Provision pour dépréciation des actifs corporels	(8,6)	
Provision remise en état de sites industriels inactifs	(12,7)	(34,7)
Total autres charges opérationnelles	(21,3)	(34,7)
Total autres produits et charges opérationnels	(21,3)	53,8

Les autres produits et charges opérationnels comprennent

- une dotation pour dépréciation des actifs corporels pour un montant de 8,6 millions d'euros au 31 décembre 2022 contre une reprise de provision de 88,5 millions d'euros en 2021 faisant suite au test de dépréciation effectué conformément à la norme IAS 36.12 (confère note 3.3) ;
- une dotation nette à la provision pour remise en état des sites industriels inactifs de 12,7 millions d'euros en 2022 contre 34,7 millions d'euros en 2021.

Note 2.6. Créances clients et autres créances

Les créances et dettes sont inscrites en comptabilité au coût amorti. L'incidence de l'actualisation est prise en compte lorsqu'elle est significative. Les créances sont dépréciées à hauteur des pertes attendues dès lors qu'une preuve objective de défaillance existe à la date de la clôture. Les risques de non-recouvrement sont évalués sur la durée de vie de la créance. Par exception, les créances et dettes en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de la conversion est portée au compte de résultat.

Les créances commerciales du groupe Esso S.A.F. détenues sur les autres sociétés étrangères affiliées au groupe ExxonMobil sont évaluées à 544 millions d'euros au 31 décembre 2022.

(millions d'euros)

Créances clients et comptes rattachés	au 31 décembre 2022	au 31 décembre 2021
Créances clients et comptes rattachés hors groupe ExxonMobil	744,5	572,4
Créances clients et comptes rattachés groupe ExxonMobil	627,4	126,4
Total	1371,9	698,8

(millions d'euros)

Autres créances courantes	au 31 décembre 2022	au 31 décembre 2021
Personnel	1,0	1,1
Etat et collectivités (1)	29,4	51,2
Débiteurs divers	370,2	192,6
Charges constatées d'avance	18,8	19,3
Total	419,4	264,2

(1) hors impôts courants actifs

Note 2.7. Fournisseurs et autres dettes

(millions d'euros)

Autres dettes courantes	au 31 décembre 2022	au 31 décembre 2021
Dettes fiscales et sociales (1)	398,5	335,8
Subventions	0,3	0,2
Créditeurs divers	28,3	59,8
Produits constatés d'avance	0,1	0,1
Total	427,2	395,9

(millions d'euros)

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	au 31 décembre 2022	au 31 décembre 2021
Dettes fournisseurs et comptes rattachés hors groupe ExxonMobil	404,1	267,3
Dettes fournisseurs et comptes rattachés groupe ExxonMobil	357,8	1193,7
Total	761,9	1 461,0

(1) hors impôts courants passifs

Note 2.8. Tableau de variation du besoin en fonds de roulement

(millions d'euros)

Variation du Besoin en Fonds de Roulement	Exercice 2022		Exercice 2021	
	Besoins	Dégagements	Besoins	Dégagements
Variations des actifs				
Actifs financiers		0,2	(1,5)	
Stocks	(319,7)		(495,6)	
Créances clients et comptes rattachés	(673,1)		(209,6)	
Autres créances	(155,2)		(163,5)	
Impôts courants actifs				
Variations des passifs				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	(699,2)			677,7
Autres dettes		31,3	(18,7)	
Impôts courants passifs	(0,1)			30,7
Total	(1 847,3)	31,5	(888,9)	708,4
Variation du besoin en fonds de roulement	(1 815,8)			(180,5)

La forte augmentation du besoin en fonds de roulement (BFR) de 1 816 millions d'euros provient d'une part de la hausse de la valeur des stocks pour 320 millions d'euros et des créances clients pour 673 millions d'euros et d'autre part d'une situation ponctuelle de forte diminution des dettes fournisseurs pour 699 millions d'euros. Cette diminution s'explique par le paiement en décembre 2022 des achats de pétrole brut nécessaires au redémarrage des unités après les mouvements sociaux de septembre et octobre 2022, et d'achats de produits moins élevés en décembre 2022 par rapport aux achats effectués en décembre 2021.

Le groupe Esso S.A.F est exposé à des variations occasionnelles importantes de son BFR et dispose de lignes de financement pour y faire face (confère note annexe 6.7).

NOTE 3. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Note 3.1. Principes comptables

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont principalement constituées par des logiciels et par d'autres actifs amortis sur la durée d'utilité des actifs concernés. Le groupe Esso S.A.F. dispose également d'actifs incorporels non amortis mais ne détient aucun actif de survaleur (« Goodwill »).

Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 relative aux immobilisations corporelles, le groupe Esso S.A.F. applique la méthode des composants.

Les immobilisations du groupe Esso S.A.F. sont inscrites au bilan consolidé à leur prix d'acquisition conformément à la norme IAS 16, diminué des amortissements à l'exception de celles issues de la fusion avec Mobil Oil Française qui ont été estimées à leur juste valeur comme nouveau coût historique à la date de l'apport.

Les coûts liés aux arrêts des raffineries sont immobilisés comme des nouveaux composants au moment où ils sont encourus, amortis sur la période de temps séparant deux grands arrêts et remplacés lors du nouvel arrêt.

L'amortissement est calculé selon le mode linéaire. Les principales durées d'amortissement du groupe Esso S.A.F. sont les suivantes:

Constructions de 20 à 50 ans

Installations industrielles	de	10	à	30 ans
Autres immobilisations corporelles	de	5	à	25 ans

Dépréciation des actifs

Les valeurs nettes comptables des actifs immobilisés du groupe Esso S.A.F. font l'objet d'une revue afin d'identifier le risque de perte de valeur, conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs ». Lorsqu'une telle indication existe, leur valeur recouvrable doit être déterminée. Les facteurs considérés comme importants et pouvant conduire à une revue de perte de valeur sont notamment les événements et circonstances suivantes :

- une sous-performance significative par rapport aux résultats d'exploitation attendus fondés sur des données historiques et/ou estimées ;
- des changements significatifs relatifs à l'utilisation des actifs testés ou à la stratégie menée pour l'ensemble des activités ;
- des changements significatifs défavorables, présentant un caractère durable, affectant l'environnement économique.

Si de tels événements ou circonstances existent, la valeur recouvrable de l'actif est estimée. Si la valeur nette comptable d'un actif est supérieure à sa valeur recouvrable, l'actif est considéré comme ayant perdu de sa valeur et une perte de valeur est comptabilisée dans le compte de résultat, par une dépréciation enregistrée dans le résultat opérationnel.

La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par référence à une estimation des flux futurs de trésorerie actualisés sur la base d'un taux d'actualisation correspondant au coût moyen pondéré du capital déterminé annuellement par le Groupe (Weighted Average Cost of Capital - WACC). Lorsque la valeur recouvrable retenue correspond à la juste valeur diminuée des coûts de vente estimés, la juste valeur est déterminée par référence au prix qui serait reçu pour vendre l'actif lors d'une transaction ordonnée entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Les tests de dépréciation sont réalisés à minima une fois par an sur les immobilisations à durée indéfinie ou non amortissables et dès qu'un indice de perte de valeur apparaît, que ce soit pour un actif amortissable ou non.

Les actifs immobilisés sont affectés à des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT). Le groupe Esso S.A.F. a considéré une UGT unique correspondant à l'activité de Raffinage-Distribution, comprenant deux groupes d'actifs correspondant aux raffineries de Gravenchon et de Fos-sur-Mer incluant les actifs logistiques, commerciaux, et de support qui en dépendent. Le groupe Esso S.A.F. n'a pas de survaleur (« Goodwill ») comptabilisée dans ses livres.

Lorsqu'un test sur les actifs d'une UGT fait ressortir une perte de valeur, après vérification de la valeur recouvrable des actifs pris isolément, la perte de valeur est affectée en premier lieu au goodwill (si existant) puis aux actifs de l'UGT au prorata de leurs valeurs comptables respectives, à la condition que la valeur comptable d'un actif particulier ne tombe pas en deçà de sa valeur d'utilité ou de sa juste valeur diminuée des coûts de cession.

Une perte de valeur comptabilisée au cours de périodes antérieures pour un actif autre qu'un goodwill doit être reprise si, et seulement si, il existe des changements favorables dans les estimations qui avaient conduit précédemment à une dépréciation.

La valeur comptable d'un actif, autre qu'un goodwill, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée (nette des amortissements) si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours d'exercices antérieurs.

Une perte de valeur relative à un goodwill (si existant) ne peut pas être reprise

Une information sur les tests de dépréciation effectués est donnée dans la note 3.3 ci-après.

Actifs et passifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées

L'IFRS 5 prévoit une classification spécifique sur une ligne séparée au bilan des actifs et passifs non courants destinés à être cédés dans un proche avenir.

Conformément à cette norme et dès lors que les montants sont significatifs, le groupe Esso S.A.F. effectue les reclassements adéquats lorsque les quatre conditions suivantes sont simultanément remplies :

- L'actif est disponible à la vente dans son état actuel et ne subit pas de modification significative en vue de sa cession,
- La vente est hautement probable et un projet de cession doit avoir été approuvé avant la date de clôture par le Président-directeur général de la société Esso S.A.F. qui a autorité pour approuver une cession d'actifs dans la limite de 20 % du capital social de la société. Au-delà, le projet de cession doit être autorisé par le Conseil d'Administration,
- Le prix de vente proposé ou estimé est raisonnable par rapport à la juste valeur actuelle de l'actif,
- La vente a de très fortes chances de se concrétiser dans un délai d'un an.

Avant une classification du groupe d'actifs et de passifs en « actifs et passifs non courants destinés à la vente », ces derniers sont évalués selon la norme spécifique qui leur est applicable (y compris tests de dépréciation IAS 36). Au moment du changement de classification en « actifs et passifs non courants destinés à la vente », l'amortissement des actifs corporels et incorporels s'arrête et le groupe d'actifs et de passifs destiné à être cédé est évalué au plus bas de la valeur comptable et de la juste valeur nette des frais de cession. Toute perte donne lieu à la comptabilisation d'une dépréciation. En revanche, les gains latents ne sont pas comptabilisés.

Note 3.2. Contrats de location

La norme IFRS 16 supprime la distinction entre la location simple et la location de financement établie par la norme IAS 17 et prévoit un principe unique de comptabilisation de tous les contrats de location au bilan des preneurs, avec la constatation :

- d'un actif représentatif du droit d'usage de l'actif loué pendant la durée du contrat,
- d'une dette au titre de l'obligation de paiements des loyers.

Au compte de résultat, la charge de loyer est remplacée par :

- l'amortissement du droit d'usage,
- les intérêts de la dette de loyer.

Par ailleurs, le Groupe a choisi de ne pas appliquer l'IFRS 16 :

- à des contrats de location de 12 mois ou moins ;
- à des contrats de location dont l'actif sous-jacent est de faible valeur (~4500 euros).

Dans le cadre de son activité, le Groupe prend en location les principaux actifs suivants :

- Terrains, bâtiments et bureaux ;
- Matériels de transport, notamment pour les activités de distribution de produits pétroliers.

Les taux d'actualisation appliqués à ces contrats de location sont basés sur le taux d'emprunt marginal de la société preneuse.

Pour rappel, le 17 avril 2009, Esso S.A.F. avait pris en affrètement long terme le pétrolier « SAMCO RAVEN » du type « Very Large Crude Carrier » (VLCC), immatriculé au registre international français à la même date pour une durée de 12 ans et 2 mois, soit une échéance en juin 2021. Par avenants en date du 15 octobre 2012, Esso S.A.F. avait remplacé le « SAMCO RAVEN » par un nouveau pétrolier de type VLCC « SAMCO CHINA » plus tard renommé « DHT CHINA ». Ce contrat a pris fin le 12 mai 2021.

Note 3.3. Tests de dépréciation au 31 décembre 2022

Conformément à la norme IAS 36.12, le groupe a procédé à un test de dépréciation de ses actifs. Ce test a été réalisé par comparaison de la valeur recouvrable estimée des deux groupes d'actifs des raffineries de Gravenchon et de Fos-sur-Mer avec leur valeur nette comptable respective.

Pour déterminer la valeur recouvrable estimée des actifs testés sur la base de leur valeur d'utilité, la Direction du groupe Esso S.A.F. est amenée à effectuer certains jugements, à retenir certaines estimations et hypothèses au regard d'éléments porteurs d'incertitude. Les hypothèses sous-tendant l'actualisation des flux de trésorerie futurs estimés reposent sur des prévisions internes tenant compte des conditions d'exploitation prévisionnelles de chaque raffinerie et d'hypothèses économiques du secteur qui représentent la meilleure estimation retenue par le management. Ces hypothèses intègrent notamment :

- des flux de trésorerie prévus pour 2023 et prévisions estimées sur la période 2024-2029 ;
- une valeur terminale actualisée calculée sur la base d'un flux normatif en tenant compte d'un taux de croissance à l'infini de 0% ;
- des prix du pétrole brut projeté à horizon 2029+ à 65 \$/baril (*) ;
- une conversion en euros des flux de trésorerie futurs après impôts établis en dollar à 1,12 \$/€ et actualisés à un taux d'actualisation de 7,5 % correspondant au coût moyen pondéré du capital d'Esso S.A.F. ;
- des projections de marges de raffinage globalement inchangées par rapport à celles retenues pour l'estimation réalisée au 31 décembre 2021. Pour rappel, ces projections de marges reflètent un environnement du raffinage affecté par la baisse structurelle de la demande associée à la transition énergétique d'une part, et par une offre concurrentielle accrue en provenance de nouvelles capacités de production hors d'Europe d'autre part.

Le résultat de ce test conduit à la constatation d'une dépréciation des actifs corporels pour un montant de 8,6 millions d'euros au 31 décembre 2022 contre une reprise de dépréciation des actifs corporels pour un montant de 89 millions d'euros au 31 décembre 2021.

(*) Niveau projeté à horizon 2029+ par des experts des marchés pétroliers extérieurs au groupe Esso S.A.F. (Agence Internationale de l'Energie)

En ligne avec les exigences normatives, le groupe Esso S.A.F. effectue ses tests de dépréciation sur la base de la configuration de son outil industriel tel qu'il existe au moment du test et intègre dans ses prévisions la baisse de la demande en produits pétroliers

découlant de la transition énergétique et ses conséquences en termes de marges. Le pétrole continuera à jouer un rôle essentiel bien que réduit dans le mix énergétique des prochaines décennies, en particulier pour les usages où il représente l'énergie ou la matière première les mieux adaptées (comme notamment la pétrochimie). Les tests de dépréciation ne prennent pas en compte de futurs projets de transformation de l'outil industriel existant. Pour rappel, comme évoqué dans la partie perspective ces projets pourraient s'articuler autour des deux axes suivants :

- Atténuer les émissions des opérations et la consommation d'énergie ;
- Déployer des solutions technologiques bas-carbone (captage et stockage du CO₂, production de Carburants Liquides Bas-Carbone, utilisation d'hydrogène bas-carbone) ;

Sensibilité aux changements dans les hypothèses retenues

La modification de certaines hypothèses, notamment le taux d'actualisation ainsi que la parité euro/dollar, pourrait significativement affecter l'évaluation de la valeur d'utilité de l'UGT, et donc les résultats du test de dépréciation.

Les hypothèses structurantes du test de dépréciation au 31 décembre 2022 sont le taux d'actualisation de 7,5 % et le taux de change à 1,12 \$/€. L'effet sur la valeur d'utilité des variations raisonnablement possibles, liées à des scénarii différents de celui attendu selon nos meilleures estimations à ce jour, est présenté dans les tableaux ci-dessous. Ainsi, la modification des hypothèses retenues, qui conduisent à la dotation pour dépréciation de 8,6 millions d'euros mentionnée plus haut, se traduirait par un complément (montants négatifs) ou une reprise complémentaire (montants positifs) de dépréciation tel que présenté dans les tableaux ci-dessous.

Les hypothèses retenues pour l'analyse de sensibilité sont :

- Variation du coût moyen pondéré du capital de $\pm 0,50$ % autour de la valeur retenue de 7,5 %
- Modification de la parité \$/€ à 1,02 \$/€ et 1,22 \$/€ autour de la valeur retenue de 1,12 \$/€

taux d'actualisation	parité \$/€		
	1,02	1,12	1,22
7,5%			
-0,50%	169	84	(131)
inchangé	169	(*)	(197)
0,50%	124	(75)	(257)

(*) correspond à la dotation à la provision pour dépréciation constatée pour 8,6 M€

Ainsi, une hausse du taux d'actualisation de 0,50 % conduirait à la constatation d'une dépréciation supplémentaire de 75 millions d'euros.

Une grande partie des transactions se tenant en dollars US, une variation du taux retenu de 0,10 \$/€ amènerait à la constatation d'une dépréciation complémentaire de 197 millions d'euros dans le cas d'une baisse du dollar et à une reprise de dépréciation de 169 millions d'euros en cas de hausse.

Quel que soit le scénario envisagé, les montants de reprise éventuels ne peuvent excéder le montant déprécié au 31 décembre 2022 qui ressort à 169 millions d'euros.

En complément des analyses de sensibilité basées sur la variation du coût moyen pondéré du capital et du taux de change, un cas théorique de sensibilité prenant en compte une baisse générale de 10% de l'ensemble des flux de trésorerie futurs est détaillé ci-dessous. Ce cas est décliné selon les mêmes hypothèses de variation du coût moyen pondéré du capital et de variation du taux de change.

taux d'actualisation	parité \$/€		
	1,02	1,12	1,22
7,5%			
-0,50%	162	(42)	(228)
inchangé	68	(119)	(289)
0,50%	(16)	(187)	(342)

Ainsi une variation à la baisse de 10 % de l'ensemble des flux de trésorerie futurs, avec les hypothèses structurantes de taux d'actualisation de 7,5% et de parité \$/€ de 1,12 conduirait à la constatation d'une dépréciation complémentaire de 119 millions d'euros.

En outre, une sensibilité complémentaire théorique prenant en compte un taux de croissance à l'infini de la valeur terminale négatif de 0,5 % est déclinée ci-après selon les mêmes hypothèses de variation du coût moyen pondéré du capital et de variation du taux de change.

taux d'actualisation 7,5%	parité \$/€		
	1,02	1,12	1,22
-0,50%	169	31	(173)
inchangé	159	(46)	(233)
0,50%	76	(115)	(288)

Dans ce cas de figure, avec les hypothèses structurantes de taux d'actualisation de 7,5% et de parité \$/€ de 1,12 une dépréciation complémentaire serait constatée pour 46 millions d'euros.

Note 3.4. Tableau de variation des immobilisations incorporelles et corporelles

La situation au 31 décembre 2022 est la suivante :

(millions d'euros)

Immobilisations incorporelles et corporelles	Valeur en début de période	Acquisitions/ Dotations de la période	Cessions Mises hors service	Transferts	Valeur en fin de période
Immobilisations incorporelles					
Valeur brute (1)	167,1	0,4	(0,3)	-	167,2
Amortissements (1)	(100,2)	(9,1)	0,3	-	(109,0)
Dépréciation	(17,9)				(17,9)
Valeur nette	49,0	(8,7)	-	-	40,3
Immobilisations corporelles					
Valeur brute	2 585,2	50,2	(87,8)	-	2 547,6
Raffinage	2 443,2	37,7	(75,6)	-	2 405,3
Distribution	114,8	3,3	(2,0)	-	116,1
Droits d'utilisation des contrats de location	27,2	9,2	(10,2)	-	26,2
Amortissements	(2 002,7)	(74,6)	72,7	(0,1)	(2 004,7)
Raffinage	(1 925,6)	(66,1)	67,7	(0,1)	(1 924,1)
Distribution	(69,0)	(4,4)	1,6	-	(71,8)
Droits d'utilisation des contrats de location	(8,1)	(4,1)	3,4	-	(8,8)
Dépréciation	(0,1)	-	-	0,1	0,0
Valeur nette	582,4	(24,4)	(15,1)	-	542,9

(1) dont valeur de l'actif incorporel correspondant au contrat d'approvisionnement exclusif en carburants pour une valeur nette en fin de période de 23,6 M€

A titre de comparaison, la situation au 31 décembre 2021 était la suivante :

(millions d'euros)

Immobilisations incorporelles et corporelles	Valeur en début de période	Acquisitions/ Dotations de la période	Cessions Mises hors service	Transferts	Valeur en fin de période
Immobilisations incorporelles					
Valeur brute (1)	167,7	0,2	(0,3)	(0,5)	167,1
Amortissements (1)	(91,6)	(9,4)	0,3	0,5	(100,2)
Dépréciation	(17,9)				(17,9)
Valeur nette	58,2	(9,2)	-	-	49,0
Immobilisations corporelles					
Valeur brute	2 601,6	41,3	(77,4)	19,7	2 585,2
Raffinage	2 401,4	27,4	(5,3)	19,7	2 443,2
Distribution	121,1	3,2	(9,5)	-	114,8
Droits d'utilisation des contrats de location (2)	79,1	10,7	(62,6)	-	27,2
Amortissements	(1 785,2)	(59,6)	76,2	(234,1)	(2 002,7)
Raffinage	(1 647,6)	(49,1)	5,2	(234,1)	(1 925,6)
Distribution	(72,7)	(4,7)	8,4	-	(69,0)
Droits d'utilisation des contrats de location (2)	(64,9)	(5,8)	62,6	-	(8,1)
Dépréciation	(303,0)	88,5	-	214,4	(0,1)
Valeur nette	513,4	(18,3)	(1,2)	-	582,4

(1) dont valeur de l'actif incorporel correspondant au contrat d'approvisionnement exclusif en carburants pour une valeur nette en fin de période de 31,4 M€

(2) dont immobilisations acquises par contrat de location-financement pour une valeur nulle en fin de période.

NOTE 4. CHARGES ET AVANTAGES AU PERSONNEL

Note 4.1. Engagements de retraite et autres avantages assimilés

Les salariés d'Esso S.A.F. et Esso Raffinage S.A.S. perçoivent des indemnités au moment du départ à la retraite ainsi que des compléments de retraite versés après la liquidation de leur retraite aux régimes nationaux.

Ces avantages sont offerts à travers un régime à cotisations définies assurantiel, un plan d'épargne pour la retraite collectif (PERCO) et des régimes à prestations définies dont la gestion s'effectue dans le cadre d'une Institution de Gestion de Retraite Supplémentaire (IGRS ESSO). Par ailleurs, les plans de retraite en vigueur prévoient le bénéfice d'une couverture partielle des cotisations à la Mutuelle de l'Industrie du Pétrole.

Dans le cadre du régime à cotisations définies le groupe Esso S.A.F. n'a pas d'autre obligation que le paiement de primes; la charge qui correspond aux primes versées est prise en compte dans le résultat de l'exercice.

Les régimes à prestations définies ont été fermés aux nouveaux embauchés en 2019 et ne génèrent plus de nouveaux droits pour le personnel actif depuis le 1^{er} janvier 2020. Les droits à prestations correspondant aux services accumulés par le personnel actif au 31/12/2019 ont été arrêtés à cette date et l'engagement correspondant est réévalué à chaque clôture.

Ainsi, les engagements de retraite et assimilés non externalisés correspondant aux régimes à prestations définies sont inscrits au passif du bilan, et évalués conformément à la norme IAS 19 « avantages du personnel », suivant la méthode des unités de crédit projetées en fonction des hypothèses suivantes :

- une hypothèse de date de départ en retraite ;
- un taux d'actualisation financière ;
- un taux d'inflation appliqué pour déterminer les salaires futurs ;
- des hypothèses d'augmentation de salaires et de taux de rotation du personnel (courbe d'évolution) ;
- des hypothèses de mortalité ;
- des hypothèses de charges sociales ;
- l'engagement de retraite est réévalué au moins une fois par an.

En application de la norme IAS 19 révisée, les écarts actuariels sont comptabilisés en variation des capitaux propres pour un montant net de l'impôt différé correspondant avec en contrepartie une provision inscrite au passif du bilan. La variation des écarts actuariels de l'exercice est constatée dans le résultat global par contrepartie en capitaux propres.

Par ailleurs, les primes versées à l'occasion de la remise des médailles du travail font l'objet d'une provision également inscrite au passif du bilan par contrepartie au résultat.

Les hypothèses retenues par le groupe pour le calcul des engagements font l'objet d'une revue annuelle par l'actuaire externe en charge du calcul des obligations d'engagements de retraite.

4.1.1 Hypothèses retenues

Le calcul des provisions pour retraite et avantages assimilés intègre :

- un taux d'actualisation financière de 3,9% (taux de référence utilisé : Obligations d'entreprises cotées « AA ») ;
- un taux d'inflation à long terme de 2 % pour déterminer les salaires futurs ;
- un taux d'augmentation des salaires basé sur l'inflation intégrant des hypothèses d'augmentations individuelles ;
- des hypothèses de mortalité basées sur les tables générationnelles hommes/ femmes publiées par l'INSEE (TGHF 2005).

Sensibilité des hypothèses : La variation de -0,25/+0,25 point de l'écart actuariel (taux d'actualisation) entraînerait une variation des engagements de l'ordre de +3 %/-3 %. Par extrapolation, la variation de -0,50/+0,50 point de l'écart actuariel (taux d'actualisation) entraînerait une variation des engagements de l'ordre de +6 %/-6 %.

4.1.2 Préfinancement des retraites

Le groupe a sécurisé plus de 50% des droits à la retraite liquidés au titre des régimes à prestations définies L137-11 par un préfinancement auprès d'un Organisme de Fonds de Pension avec un versement de 120 millions d'euros réalisé en 2022 qui s'ajoute aux versements effectués en 2019 et 2020 pour un montant total de 114,5 millions d'euros. Cette sécurisation permet de répondre à l'obligation qui est faite aux entreprises de sécuriser une fraction augmentant progressivement de 10 % à 50 % des droits à la retraite liquidés au titre des régimes de retraite à prestations définies L137-11 selon un calendrier étalé jusqu'en 2030. Ce préfinancement est comptabilisé comme un actif du régime à la juste valeur en déduction du montant de la provision pour les engagements de retraite.

4.1.3 Évolution sur l'exercice

Les engagements de retraite au 31 décembre 2022 sont ventilés comme suit :

(millions d'euros)

Engagements de retraite	Total
Engagements au 1er janvier 2022	1 188,6
- <i>Coût des services rendus</i>	13,6
- <i>Charge d'intérêts</i>	11,3
- <i>Autres</i>	-
Charge/ (produit) de l'exercice	24,9
Ecart actuariel reconnu en autres éléments du résultat global (1)	(321,6)
Prestations versées	(45,6)
Taxes versées	(33,3)
Engagements de retraite au 31 décembre 2022	813,0

Variation de la valeur des placements

valeur actuelle des placements au 1er janvier 2022	(117,5)
Cotisations versées	(120,0)
Prestations versées	3,2
Produits financiers des placements	27,2
valeur des placements au 31 décembre 2022	(207,1)

PROVISION POUR ENGAGEMENTS DE RETRAITE	605,9
---	--------------

(1) Les écarts actuariels de la période sont constatés dans le résultat global par contrepartie en capitaux propres.

La situation des engagements de retraite au 31 décembre 2021 était la suivante :

(millions d'euros)

Engagements de retraite	Total
Engagements au 1er janvier 2021	1 304,4
- Coût des services rendus	17,8
- Charge d'intérêts	5,0
- Autres	0,1
Charge/ (produit) de l'exercice	22,9
Ecart actuariel reconnu en autres éléments du résultat global (1)	(90,6)
Prestations versées	(48,1)
Engagements de retraite au 31 décembre 2021	1 188,6

Variation de la valeur des placements

valeur actuelle des placements au 1er janvier 2021	(117,7)
Cotisations versées	-
Prestations versées	4,1
Produits financiers des placements	(3,9)
valeur des placements au 31 décembre 2021	(117,5)

PROVISION POUR ENGAGEMENTS DE RETRAITE	1 071,1
---	----------------

(1) Les écarts actuariels de la période sont constatés dans le résultat global par contrepartie en capitaux propres.

4.1.4 Paiements des retraites effectués en 2022 et montants prévisionnels 2023

Les paiements effectués au titre des prestations définies se sont élevés en 2022 à 45,6 millions d'euros. Les versements à effectuer en 2023 sont estimés à 48 millions d'euros.

Les montants versés pour le régime à cotisations définies ainsi que pour l'abondement prévu dans le cadre du plan d'épargne pour la retraite collectif (PERCO) se sont élevés en 2022 à 6,4 millions d'euros. Pour 2023, les versements à effectuer sont évalués à un montant de 6,5 millions d'euros.

4.1.5 Nature des placements effectués par l'Organisme de Fonds de Pension

Composition du portefeuille des placements	au 31 décembre 2022	au 31 décembre 2021
Actions	30%	30,0%
Obligations	53%	69,1%
Disponibilités	17%	0,9%

4.1.6 Nature des provisions de retraite et autres avantages assimilés inscrites au bilan

(millions d'euros)

Provisions pour retraite et autres avantages assimilés	au 31 décembre 2022	au 31 décembre 2021
Provisions pour retraite	605,9	1 071,1
Provisions pour les médailles du travail	2,4	3,8
Total	608,3	1 074,9

Note 4.2. Paiements fondés sur des actions

Des paiements sous forme d'actions ou unités d'actions d'Exxon Mobil Corporation sont effectués à certains employés des sociétés du groupe Esso S.A.F.

Ces attributions d'actions ou unités d'actions par ExxonMobil sont pris en compte par le groupe Esso S.A.F. conformément à la norme IFRS 2 « paiements fondés sur des actions ». La charge correspondante est déterminée à partir du montant des attributions valorisées au prix de marché de l'action ExxonMobil converti en euros le jour de l'attribution et étalée sur la période d'acquisition des actions.

Le groupe Esso S.A.F. ne supporte pas la charge réelle de ces paiements en actions par ExxonMobil qui sont comptabilisés comme une contribution en capital. L'application de l'IFRS 2 est donc sans impact sur les capitaux propres du groupe après prise en compte du résultat de l'exercice comme cela est détaillé dans le tableau d'analyse de variations des capitaux propres.

Au titre de l'année 2022, la charge ainsi calculée est comptabilisée dans les charges de personnel du groupe Esso S.A.F. pour un montant de 2,8 millions d'euros (1,9 millions d'euros en 2021).

Note 4.3. Opérations avec les dirigeants

Le montant des rémunérations et des avantages de toute nature versés par Esso S.A.F. à ses mandataires sociaux dirigeants au cours de l'exercice 2022 s'élève à 244 milliers d'euros (350 milliers d'euros en 2021). Au 31 décembre 2022, l'engagement du groupe Esso S.A.F. au titre des retraites des mandataires sociaux dirigeants salariés ou anciens salariés est de 667 milliers d'euros (1 110 milliers d'euros au 31 décembre 2021).

Note 4.4. Effectif moyen du groupe Esso S.A.F.

L'effectif moyen du groupe au 31 décembre 2022 se décompose comme suit :

	Effectif salarié		Effectif mis à disposition de l'entreprise	
	Année 2022	Année 2021	Année 2022	Année 2021
Cadres	431	485	7	26
Agents de maîtrise, employés et techniciens	966	1 003	17	32
Ouvriers	155	145	4	5
TOTAL	1 552	1 633	28	63

L'effectif salarié comprend les titulaires, les temporaires, l'effectif à temps partiel, les malades de longue durée, mais ne comprend pas l'effectif détaché hors du groupe Esso S.A.F. L'effectif salarié en congé de fin de carrière est également exclu.

L'effectif mis à la disposition de l'entreprise comprend l'effectif fourni par des entreprises de travail temporaire et l'effectif « détaché » par d'autres sociétés du groupe ExxonMobil.

NOTE 5. IMPOTS

Note 5.1. Impôts sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et les impôts différés des sociétés consolidées.

Les impôts relatifs aux éléments reconnus directement en autres éléments du résultat global sont comptabilisés en autres éléments du résultat global par capitaux propres et non dans le compte de résultat.

Conformément à la norme IAS 12 « impôts sur le résultat », les impôts courants correspondants aux créances et dettes d'impôts sur les sociétés sont présentés sur une ligne spécifique du bilan.

Le montant de l'impôt constaté au titre de l'exercice 2022 est une charge d'impôt pour un montant de 284,8 millions d'euros contre une charge d'impôt de 128,1 millions d'euros en 2021.

Le résultat avant impôts des activités poursuivies est un profit de 1 004 millions d'euros contre un profit de 701 millions d'euros en 2021.

Le montant de l'impôt constaté dans le résultat 2022 consolidé comprend une contribution exceptionnelle de solidarité due par les entreprises dont le chiffre d'affaires provient pour 75% au moins des secteurs de l'extraction, de l'exploitation minière, du raffinage du pétrole ou de la fabrication de produits de cokerie. L'assiette de la contribution est égale à la différence entre le résultat imposable de l'année 2022 et 120% du montant moyen des résultats imposables des quatre exercices précédents (2018 à 2021). Le montant de la contribution est calculé au taux de 33%. Le groupe Esso S.A.F. a provisionné dans les comptes 2022 un paiement de 119,4 millions d'euros dû en 2023 sur la base de l'interprétation des textes la plus prudente et dans l'attente des directives pratiques des services du Ministère des Finances sur le périmètre précis de cette taxe. Le groupe Esso S.A.F se réserve le droit de soutenir en 2023 une interprétation qui lui serait plus favorable.

La charge d'impôt 2022 s'analyse comme suit :

(millions d'euros)

Impôts courants et différés	Exercice 2022	Exercice 2021
Bénéfice net ou Perte nette avant impôt	1 004,0	701,0
Taux d'imposition	25,83%	28,41%
Impôt théorique	(259,3)	(199,2)
Incidence		
- des charges et produits non taxables	4,4	5,5
- du delta de taux sur Impôts différés calculés à 25,83%	(1,5)	17,0
- déficit fiscal non activé	-	-
- déficit fiscal activé	91,4	69,0
- du carry back sur l'impôt payé en 2017	-	(16,7)
- contribution temporaire de solidarité	(119,4)	-
- divers	(0,4)	(3,7)
Impôt réel des activités poursuivies	(284,8)	(128,1)
<i>Dont :</i>		
Impôt courant	(218,8)	(54,8)
Impôt différé	(66,0)	(73,3)

Note 5.2. Impôts différés

Les impôts différés sont constatés sur les différences temporaires existant entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs enregistrés au bilan, ainsi que sur le déficit fiscal du groupe. En application de l'IAS 12.74, les actifs et les passifs d'impôts différés sont compensés et présentés pour un montant net dans l'état de la situation financière du groupe. La somme des actifs (passifs) d'impôts différés ainsi compensée est classée en actifs (passifs) non courants.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués au taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et des réglementations fiscales qui ont été adoptés à la date de la clôture.

Les impôts différés actifs sont comptabilisés dans la mesure où leur recouvrement est probable.

Le montant des impôts différés par catégorie de différences temporaires se répartit comme suit:

(millions d'euros)

Impôts différés	au 31 décembre 2022		au 31 décembre 2021	
	ACTIF	PASSIF	ACTIF	PASSIF
Impôts différés sur les provisions réglementées		(125,3)		(107,4)
Impôts différés sur les décalages temporaires	5,2		8,0	
Impôts différés sur les immobilisations corporelles et incorporelles	45,5		43,3	
Impôts différés sur les participations		(5,5)		(5,5)
Impôts différés sur les provisions pour retraite	156,6		276,6	
Impôts différés sur les provisions pour inspections metal (annulation)		(55,7)		(55,4)
Impôts différés sur déficits reportables	65,1		73,5	
Total	272,4	(186,5)	401,4	(168,3)
Compensation des impôts différés actifs/ passifs	85,9		233,1	

Au 31 décembre 2022, la perte fiscale reportable du groupe Esso S.A.F. s'établit à 401 millions d'euros en baisse de 387 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2021. Le montant du déficit fiscal activé s'élève à 252 millions d'euros au 31 décembre 2022 (284 millions d'euros en 2021). Ce déficit donne lieu à la reconnaissance d'actifs d'impôts différés s'élevant à 65,1 millions d'euros au 31 décembre 2022 (73,5 millions d'euros en 2021) valorisés au taux de 25,83% applicable à compter de 2022. Le montant du déficit non activé au 31 décembre 2022 ressort à 150 millions d'euros ce qui représente un montant d'impôts différés correspondant de 39 millions d'euros.

Le groupe considère que la période probable de consommation des pertes fiscales reportables donnant lieu à la reconnaissance d'actifs d'impôts différés, alignée sur celle du test de dépréciation IAS 36, ne peut excéder 7 ans compte tenu de la nature de son activité industrielle et de la durée des cycles des marchés sur lesquels il opère. Les déficits non consommés au-delà de 7 ans ne donnent donc pas lieu à reconnaissance d'un actif d'impôts différés en raison de l'incertitude pesant sur leur utilisation.

Cette probabilité tient compte de perspectives de résultat opérationnel établies à partir de prévisions de marges de raffinage à partir de 2024 inchangées par rapport à l'estimation réalisée au 31 décembre 2021. Ces perspectives intègrent une hypothèse de pression sur les marges résultant d'une baisse de la demande en produits pétroliers associée à la transition énergétique et à une offre concurrentielle accrue en provenance de nouvelles capacités de production hors d'Europe, un prix du pétrole brut à 65 \$/baril (*), une parité euro/dollar à 1,12, et elles tiennent compte du plafonnement de l'utilisation de nouvelles pertes fiscales potentielles pouvant en résulter.

Sensibilité : une baisse uniforme de 10% du résultat opérationnel sur les 7 prochaines années (période servant de référence à la consommation des pertes fiscales reportables) aurait comme conséquence une réduction du montant des déficits antérieurs activés estimée à 20% du montant de l'impôt différé actif inscrit au bilan soit 13 millions d'euros.

Les prévisions de résultats taxables estimés par le groupe s'appuient sur celles utilisées pour la réalisation du test de dépréciation des actifs corporels.

(*) Niveau projeté à horizon 2029+ par des experts des marchés pétroliers extérieurs au groupe Esso S.A.F. (Agence Internationale de l'Energie)

NOTE 6. ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS, FINANCEMENT ET ENDETTEMENT NET

Note 6.1. Principes comptables

Actifs et passifs financiers

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définis par la norme IFRS 9 :

- les actifs et passifs financiers non courants du groupe Esso S.A.F. comprennent les participations non consolidées évaluées à leur juste valeur par autres éléments du résultat global avec recyclage ultérieur en résultat ainsi que des prêts évalués à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale puis au coût amorti ;
- les actifs et passifs financiers courants comprennent les créances et les dettes financières courantes avec les autres sociétés affiliées au groupe ExxonMobil, évalués à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale puis au coût amorti.

Comme précisé dans la section Principaux Facteurs de Risques relative aux fluctuations des marchés de l'aval pétrolier, Esso S.A.F. réalise des transactions d'achat et de vente de matières premières et de produits pétroliers suivant les besoins opérationnels de ses raffineries et l'optimisation de la gestion de sa production et de ses stocks. Le groupe Esso S.A.F. a retenu la classification « own use » prévue par l'IFRS 9 pour l'ensemble de ses contrats d'achats/ventes de matières premières ou de produits pétroliers, quotas de CO₂ ou de certificats d'économie d'énergie.

Opérations en devises

La comptabilisation et l'évaluation des opérations en devises sont définies par l'IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères ».

Les transactions libellées en devises étrangères sont converties au cours des devises à la date des transactions. Les écarts résultant de la conversion aux cours de clôture des soldes des transactions concernées sont constatés en résultat.

Les effets de change opérationnels liés aux transactions commerciales sont enregistrés dans la rubrique « Achats consommés et charges externes ». Les effets de change liés aux transactions financières sont enregistrés dans la rubrique « autres produits et charges financiers ».

Disponibilités

La trésorerie excédentaire du groupe est placée au sein du groupe ExxonMobil à des conditions de marché.

Note 6.2. Produits et charges financiers

(millions d'euros)

	Exercice 2022	Exercice 2021
Produits de trésorerie et équivalent de trésorerie	0,7	-
Dividendes versés par les filiales non consolidées	14,5	16,4
Intérêts versés par les filiales non consolidées	-	-
Ecart de change positifs	-	-
Autres produits financiers	-	-
Total produits financiers	15,2	16,4
Charge d'intérêts de contrat de location-financement	-	-
Coût de l'endettement financier brut	(2,7)	(0,6)
Autres revenus négatifs d'intérêt	-	-
Ecart de change négatifs	-	-
Autres charges financières	-	(0,7)
Total charges financières	(2,7)	(1,3)
Résultat financier	12,5	15,1

La hausse du coût de l'endettement financier brut provient de la hausse du taux €STER (Euros Short Term Rate) constatée principalement sur le dernier trimestre 2022.

Note 6.3. Actifs financiers non courants et courants

6.3.1. Actifs financiers non courants

La situation au 31 décembre 2022 est la suivante :

(millions d'euros)

Actifs financiers	au 31 décembre 2021	augmentations	diminutions	Variation de la juste valeur (1)	au 31 décembre 2022
Actifs financiers évalués au coût amorti	0,6		-		0,6
Autres actifs financiers évalués à la juste valeur par contrepartie en capitaux propres (1)	196,7		-	(0,2)	196,5
Autres immobilisations financières	0,1				0,1
Total	197,4	-	-	(0,2)	197,2

(1) Titres de participations non consolidées évalués à la juste valeur par contrepartie en capitaux propres recyclables en résultat net

A titre de comparaison, la situation au 31 décembre 2021 était la suivante :

(millions d'euros)

Actifs financiers	au 31 décembre 2020	augmentations	diminutions	Variation de la juste valeur (1)	au 31 décembre 2021
Actifs financiers évalués au coût amorti	1,0		(0,4)		0,6
Autres actifs financiers évalués à la juste valeur par contrepartie en capitaux propres (1)	194,8		0,4	1,5	196,7
Autres immobilisations financières	0,1				0,1
Total	195,9	-	-	1,5	197,4

(1) Titres de participations non consolidées évalués à la juste valeur par contrepartie en capitaux propres recyclables en résultat net

6.3.2. Tableau des actifs financiers évalués à la juste valeur

(milliers d'euros)

Sociétés ou groupe de sociétés	Montant des capitaux propres hors résultat de l'exercice	Chiffre d'affaires de l'exercice	Bénéfice ou (perte) de l'exercice	Quote part du capital détenu	Valeur des titres dans les comptes sociaux	Méthode de revalorisation	Hierarchisation de la juste valeur	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
	(1)	(1)	(1)	(%)	(1)			
1 - Filiales (supérieures à 50% du capital détenu par le groupe Esso S.A.F.)								
- Société des stockages Pétroliers du Rhône (SPR)	10 672	4 268	947	50,01	1 372	B	niveau 3	-
Sous-total filiales	10 672	4 268	947		1 372			
2 - Participations (comprises entre 20 et 50% du capital détenu par le groupe Esso S.A.F.)								
- Société Pétrolière du Val de Marne (SPVM)	5 822	4 207	339	48,00	4	B	niveau 3	-
- Société du Pipeline de la Raffinerie de Lorraine (SPLRL)	5 389	2 310	59	43,00	-	B	niveau 3	-
- Société de Gestion des Produits Pétroliers (SOGEP)	16 485	5 857	(207)	37,00	4 978	B	niveau 3	-
- Société pétrolière du Bec d'Ambès (SPBA)	17 229	10 533	1 180	34,00	2 592	B	niveau 3	401
- Raffinerie du midi (RM)	17 450	19 432	4 895	33,33	2 790	B	niveau 3	1 628
- Société de Manutention de Carburants Aviation (SMCA)	28 426	32 929	765	33,33	554	B	niveau 3	-
- Dépôts de Pétrole Côtiers (DPC)	17 309	12 060	1 782	25,85	426	B	niveau 3	461
Sous-total participations comprises entre 20 et 50%	108 110	87 328	8 812		11 344			2 490
3 - Participations (inférieures à 20 % du capital détenu par le groupe Esso S.A.F.)								
- Autres participations évaluées à la juste valeur	101 750	307 152	95 891		11 209	M (A,B,C,D)	niveau 3	11 994
Sous-total participations inférieures à 20%	101 750	307 152	95 891		11 209			11 994
TOTAL	220 532	398 748	105 650		23 925			14 484

(millions d'euros)

Sociétés ou groupe de sociétés	au 31 décembre 2022	au 31 décembre 2021	Variation
Juste valeur des titres (2)	196,5	196,7	-0,2
Valeur des titres dans les comptes sociaux	-23,9	-23,9	0,0
Revalorisation à la juste valeur comptabilisée en résultat global	172,6	172,8	-0,2

Les données relatives aux filiales et participations détenues à plus de 20 % par le groupe Esso S.A.F. ne sont pas jugées significatives au regard du périmètre de consolidation du groupe Esso S.A.F. Sur la base des données 2021, ces filiales et participations représentent seulement 3,36 % de l'actif total du groupe Esso S.A.F., 2,53 % du passif hors capitaux propres et 1,15 % du chiffre d'affaires.

(1) Données de l'exercice 2021

(2) Conformément à la norme IFRS 7, la revalorisation de certaines participations non consolidées a été classée selon les 3 niveaux de hiérarchisation de la juste valeur définis par la norme en fonction de la méthode utilisée :

- niveau 1: valorisation basée sur des prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques
- niveau 2: valorisation fondée sur des données autres que des prix cotés visés au niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (tel qu'un prix) ou indirectement (calculées à partir d'un autre prix)
- niveau 3: valorisation estimée d'après des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché.

Les revalorisations à la juste valeur effectuées sont toutes classées en niveau 3 et ont été évaluées suivant les méthodes détaillées ci-dessous. Ce mode de valorisation est considéré par le groupe comme répondant le mieux à sa stratégie d'investissement industriel :

- méthode A : valorisation sur la base de l'actualisation à l'infini du dividende historique ou des dividendes prévus sur les 3 années à venir (en fonction des données disponibles)
- méthode B : valorisation sur la base de l'actualisation à l'infini des flux de trésorerie prévus sur 4 à 5 années à venir (en fonction des données disponibles)
- méthode D : valorisation par référence à des transactions réelles
- méthode C : valorisation sur la base d'un multiple d'EBITDA
- méthode (M) : valorisation par une combinaison des méthodes A/B/C/D telles que détaillées ci-dessus.

La méthode (A) est utilisée pour les participations présentant un résultat et un dividende stable ou en progression régulière. Le choix d'une période de 3 ans minimum pour le dividende historique moyen est guidé par le caractère représentatif du dividende moyen qui en découle. Au 31 décembre 2022, le taux d'actualisation retenu est de 7,5% en hausse par rapport au taux de 7% retenu au 31 décembre 2021.

L'actualisation des flux futurs de trésorerie de la méthode (B) est réalisée d'après une prévision à 4-5 ans (en fonction des données disponibles) puis extrapolée pour la valeur terminale. Le taux d'actualisation retenu est égal au coût moyen pondéré du capital après impôts de la société concernée et varie entre 7,25% et 7,75% au 31 décembre 2022, celui-ci variait entre 6,5% et 8% au 31 décembre 2021.

Le taux de croissance à l'infini retenu est de 0%.

Sensibilité des hypothèses : une variation du taux d'actualisation après impôt de +1 % entrainerait une baisse de 12,1 millions d'euros sur la valorisation des participations au 31 décembre 2022. Une variation des hypothèses projetées d'excédent brut d'exploitation de -10 % aurait un impact négatif de 14,4 millions d'euros sur la valorisation des participations au 31 décembre 2022.

La variation de la juste valeur est comptabilisée en capitaux propres après déduction de l'impôt différé correspondant.

6.3.3. Tableau des filiales consolidées

En application de la norme IFRS 12, les informations financières concernant les filiales consolidées comprises dans le périmètre d'intégration du groupe Esso S.A.F. et consolidées selon la méthode de l'intégration globale sont détaillées ci-dessous :

(millions d'euros)

Année 2022	Esso Raffinage S.A.S.	Worex S.N.C.
pourcentage de détention	100%	99,99%
INFORMATIONS FINANCIERES		
- Actifs non courants	483,2	9,2
- Actifs courants	322,3	197,5
TOTAL ACTIF	805,5	206,7
- Capitaux propres part de l'entité	357,0	39,5
- Passifs non courants	535,2	2,5
- Passifs courants	160,7	164,7
TOTAL PASSIF	1 052,9	206,7
RESULTAT NET	104,3	33,5

Note 6.4. Créances financières court terme

Ce poste, dont le solde s'élève à 22,9 millions d'euros au 31 décembre 2022 (12,3 millions d'euros au 31 décembre 2021) correspond aux créances financières courantes du groupe Esso S.A.F. sur d'autres sociétés affiliées au groupe ExxonMobil.

Elles sont évaluées selon la méthode du coût amorti et résultent pour la plupart de l'application de conventions de trésorerie ou de prêt à court terme en euros. Les sommes avancées sont rémunérées sur la base de taux variables sur une référence €STER (Euros Short Term Rate).

Note 6.5. Passifs financiers

6.5.1. Endettement long terme

(millions d'euros)

Endettement long terme	au 31 décembre 2022	au 31 décembre 2021
Contrats de location (1)	13,2	14,6
Comptes bloqués participation du personnel	0,1	0,3
Total	13,3	14,9

(1) Contrats de location-simple constitués principalement de baux commerciaux.

La société n'a pas recours à des emprunts obligataires.

6.5.2. Endettement court terme

(millions d'euros)

Endettement court terme	au 31 décembre 2022	au 31 décembre 2021
Compte groupe passif financier (1)	6,8	6,3
Avance financière reçue	14,3	14,6
Contrats de location	4,0	4,1
Financement court terme	734,1	-
Banque créditrice	1,6	0,6
Total	760,8	25,6

(1) Ces dettes en euros résultent pour la plupart de l'application de conventions de trésorerie ou d'emprunt avec les sociétés affiliées au groupe ExxonMobil. Les sommes avancées sont rémunérées sur la base de taux de marché sur une référence €STER (Euros Short Term Rate) et le risque de taux n'est pas couvert par des instruments dérivés.

Note 6.6. Variation de l'endettement financier net du groupe

(millions d'euros)

Calcul de l'endettement net du groupe	au 31 décembre 2022	au 31 décembre 2021
Endettement long terme	(13,3)	(14,9)
Endettement court terme	(760,8)	(25,6)
Créances financières court terme	22,9	12,3
Disponibilités	-	411,0
Montant de l'endettement net	(751,2)	382,8

(millions d'euros)

Variation de l'endettement financier net	au 31 décembre 2022	au 31 décembre 2021	Variation
Endettement long terme	(13,3)	(14,9)	1,6
Endettement court terme hors banque créditrice	(759,2)	(25,0)	(734,2)
Créances financières court terme	22,9	12,3	10,6
Total endettement financier	(749,6)	(27,6)	(722,0)
Banque créditrice	(1,6)	(0,6)	(1,0)
Disponibilités	-	411,0	(411,0)
Total trésorerie nette	(1,6)	410,4	(412,0)
Total endettement net	(751,2)	382,8	(1 134,0)

(millions d'euros)

Analyse de la variation de l'endettement financier net	au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022	au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021	Variation
Endettement financier net au début de la période	382,8	(19,5)	402,3
Flux net de trésorerie généré par l'exploitation	(1 091,3)	441,0	(1 532,3)
Flux net de trésorerie généré par les opérations d'investissement	(33,3)	(28,1)	(5,2)
Flux net de trésorerie généré par les opérations de financement avant variation de l'endettement (dividendes mis en paiement)	-	-	-
Hausse de l'endettement liée aux nouvelles conditions contractuelles du contrat de location-simple	(9,4)	(10,6)	1,2
Endettement financier net à la fin de la période	(751,2)	382,8	(1 134,0)

Note:

- le détail de chacun des flux mentionnés figure dans le tableau des flux de trésorerie
- un montant positif reflète une position financière nette excédentaire
- un montant négatif reflète une position financière nette négative

La position financière nette est négative de 751 millions d'euros contre une position financière positive de 383 millions d'euros fin 2021 et s'explique par un Besoin en Fonds de Roulement élevé au 31 décembre 2022. Au-delà de l'impact de la hausse des cours des produits et matières premières sur le Besoin en Fonds de Roulement, on notera également l'impact ponctuel résultant des paiements relatifs aux achats réalisés lors des redémarrages qui ont suivi les mouvements sociaux. En effet, le redémarrage des raffineries a engendré un pic d'achat de pétrole brut avec paiement sur le mois de décembre.

Note 6.7. Financement du groupe Esso S.A.F.

Au 31 décembre 2022 le groupe dispose d'une ligne de financement comme détaillé ci-dessous :

Principales lignes de financement disponibles.	Contrepartie	Limites de crédit	Montant d'utilisation de crédit au 31-12-2022	Echéance	Existence ou non de couvertures / taux fixe ou variable
Millions d'euros (montants excédentaires entre parenthèses)					
Court terme	BNP Paribas	75	75	avril 2023	Non / taux variable
Court terme	ECBV (*)	1 100	659	Indéterminée	Non / taux variable

(*) ECBV (ExxonMobil Capital B.V.) est une société de financement du groupe ExxonMobil

NOTE 7. AUTRES PROVISIONS ET PASSIFS EVENTUELS

Note 7.1. Tableau de variation des autres provisions

Une provision est constituée lorsque :

- le groupe a une obligation juridique, contractuelle ou implicite résultant d'un évènement passé ;
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Les provisions sont évaluées en application de la norme IAS 37 en tenant compte des hypothèses les plus probables.

Les provisions pour retraite et autres engagements assimilés sont détaillés dans la note 4 « charges et avantages au personnel ».

Concernant les installations qu'elles exploitent, la société Esso S.A.F. et ses filiales constituent des provisions pour remise en état des sites, soit pour couvrir une obligation qui pourrait résulter d'une décision d'arrêt ferme et définitif d'une installation, soit pour couvrir des obligations actuelles, qui viendraient à naître en cours d'exploitation, ou qui résulteraient d'une obligation contractuelle, et qui remplissent les critères de provisionnement de l'IAS 37-14.

La situation au 31 décembre 2022 est la suivante :

(millions d'euros)

Provisions courantes et non courantes	Valeur brute au 1er janvier 2022	Augmentations de la période	Diminutions de la période	Paiements de la période	Valeur brute au 31 décembre 2022
Provisions non courantes					
Provisions pour retraite et autres engagements assimilés (1)	1 032,0	-	(307,7)	(156,0)	568,3
Provisions pour restructurations	3,9	-	(3,8)	-	0,1
Provisions pour remise en état des sites	93,4	12,8	(17,5)	(9,7)	78,9
Provisions pour plans de prévention des risques technologiques	1,5	-	-	(0,8)	0,6
Autres provisions non courantes (2)	9,2	1,8	(0,5)	(0,9)	9,6
Total provisions non courantes	1 140,0	14,5	(329,5)	(167,4)	657,6
Provisions courantes					
Provisions pour retraite et autres engagements assimilés (1)	42,9	40,0	-	(42,9)	40,0
Provisions pour restructurations	16,1	10,3	(2,5)	(15,4)	8,5
Provisions pour remise en état des sites	-	17,5	-	-	17,5
Autres provisions courantes (2)	0,2	-	(0,2)	-	0,0
Total provisions courantes	59,2	67,8	(2,7)	(58,3)	66,0
Total provisions	1 199,2	82,3	(332,2)	(225,7)	723,6

(1) le détail du poste figure en note 4.1.

(2) les autres provisions comprennent des provisions pour litiges et charges diverses.

A titre de comparaison, la situation au 31 décembre 2021 était la suivante :

(millions d'euros)

Provisions courantes et non courantes	Valeur brute au 1er janvier 2021	Augmentations de la période	Diminutions de la période	Paiements de la période	Valeur brute au 31 décembre 2021
Provisions non courantes					
Provisions pour retraite et autres engagements assimilés (1)	1 144,5	-	(112,5)	-	1 032,0
Provisions pour restructurations	14,0	-	(10,1)	-	3,9
Provisions pour remise en état des sites	63,4	35,9	(1,2)	(4,7)	93,4
Provisions pour plans de prévention des risques technologiques	1,9	-	-	(0,5)	1,5
Autres provisions non courantes (2)	3,7	6,5	(0,7)	(0,2)	9,2
Total provisions non courantes	1 227,5	42,4	(124,5)	(5,5)	1 140,0
Provisions courantes					
Provisions pour retraite et autres engagements assimilés (1)	46,7	42,9	-	(46,7)	42,9
Provisions pour restructurations	20,1	-	0,6	(4,6)	16,1
Provisions pour remise en état des sites	-	-	-	-	-
Autres provisions courantes (2)	2,3	-	-	(2,1)	0,2
Total provisions courantes	69,1	42,9	0,6	(53,4)	59,2
Total provisions	1 296,7	85,3	(123,9)	(58,9)	1 199,2

(1) le détail du poste figure en note 4.1.

(2) Les autres provisions comprennent des provisions pour litiges et charges diverses.

Note 7.2. Passifs éventuels

Lorsqu'une obligation à la date de clôture n'est que potentielle c'est-à-dire ni probable ni certaine, ou lorsque l'échéance d'une obligation et la fiabilité de son évaluation sont imprécises, il s'agit alors d'un passif éventuel non comptabilisé mais dont il est fait mention en annexe lorsque son évaluation s'avère matériellement significative.

Le groupe Esso S.A.F. est exposé à plusieurs situations de passif éventuel pour un montant estimé à environ

17 millions d'euros dont une estimation d'environ 2,9 millions d'euros pour les Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT). Les échéances d'éventuelles sorties de ressources s'étaleraient le cas échéant sur plusieurs années.

Note 7.3. Plans de Prévention des Risques Technologiques

Les activités d'Esso S.A.F. présentent des risques industriels et environnementaux liés à la nature de ses activités opérationnelles et des produits traités (pétrole brut, produits raffinés, gaz, produits chimiques). Le groupe opère des sites industriels qui répondent aux critères de la directive Seveso III. Pour chacun des sites concernés, un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) a été élaboré en application de la loi sur les risques technologiques majeurs du 30 juillet 2003. Chaque PPRT détermine en fonction des risques, des zones d'expropriation ou de délaissement et sert à la maîtrise de l'urbanisation autour des entreprises ou installations générant un risque technologique.

- Le PPRT du dépôt pétrolier de Toulouse Fondeyre a été approuvé en juin 2017 pour un impact financier estimé à environ 1 million d'euros et provisionné en totalité. Au 31 décembre 2022, le montant provisionné est de 0,6 M€ après un paiement effectué en 2021.
- Le PPRT de la zone de Fos-sur-Mer a été prescrit en 2011 et prorogé jusqu'en juillet 2016 et finalement approuvé le 30 mars 2018. Une convention de financement tripartite est en cours de signature. Au 31 décembre 2022, le montant provisionné est de 0,1 M€ après un paiement effectué en 2022. Le passif éventuel a été maintenu pour un montant de 2,9 millions d'euros.
- Le PPRT de la zone de Port-Jérôme-Gravenchon prescrit en 2009 a été approuvé en août 2014 sans impact matériel sur les comptes du groupe.
- Les PPRT concernant le dépôt pétrolier de Villette-de-Vienne et celui de Lyon Port-Herriot dans lequel Esso S.A.F. a des intérêts à travers sa participation dans la société des Stockages Pétroliers du Rhône ont été réunis dans un seul PPRT qui a été approuvé le 19 octobre 2016. Ce PPRT est sans impact pour la société Esso S.A.F.

NOTE 8. PROCEDURES ET LITIGES EN COURS

Note 8.1 Procédures et Litiges matériellement significatifs

Au 31 décembre 2022, le groupe Esso S.A.F. n'était engagé dans aucune procédure ou litige matériellement significatif.

Note 8.2 Autres

En octobre 2021, quatre actionnaires minoritaires ont engagé une action en justice pour obtenir l'examen par un expert des conditions auxquelles sont conclues les conventions entre le groupe Esso S.A.F. et le groupe ExxonMobil. Ils ont été déboutés de l'ensemble de leurs demandes en première instance en décembre 2021. Après avoir interjeté appel, ces quatre actionnaires ont obtenu le 20 octobre 2022 une décision de justice autorisant une expertise indépendante de certaines de ces conventions cependant dans un périmètre considérablement réduit par rapport aux demandes initiales des requérants.

Le groupe Esso S.A.F. a d'ores et déjà commencé à communiquer les très nombreux documents demandés par l'expert, dont le travail d'analyse va selon toute probabilité durer plusieurs mois et rappelle que comme la plupart des grands groupes internationaux, il s'appuie sur des conventions intra-groupes afin de bénéficier de multiples services et activités mutualisés à des conditions compétitives. Ces conventions permettent notamment au groupe de réaliser certaines transactions d'achat et de vente à des conditions de marché suivant les besoins opérationnels de ses raffineries et de l'optimisation de la gestion de sa production et de ses stocks. Concernant les achats de pétrole brut, le groupe ne procède à une revente que dans des conditions parfaitement conformes à ses intérêts et pour des raisons liées aux opérations de ses raffineries ou de nature exceptionnelle (ex : arrêts non planifiés, contraintes logistiques, situations de crise).

Le groupe Esso S.A.F. veille au respect de l'ensemble de ses obligations légales et rappelle qu'il s'assure que les conventions conclues avec le groupe ExxonMobil soient revues rigoureusement par les diverses directions compétentes qui s'attachent à ce que leurs termes et conditions fassent prévaloir l'intérêt du groupe Esso S.A.F.

En mars 2023, et sans attendre les conclusions de l'expert judiciaire pourtant expressément désigné pour cela, deux de ces actionnaires minoritaires ont assigné l'actionnaire majoritaire d'Esso SAF et l'ensemble de ses administrateurs pour les voir condamnés à compenser Esso SAF pour un prétendu préjudice dont ni le montant ni l'existence ne sont démontrés. Ces actions hâtives et injustifiées de la part de ces quelques actionnaires sont préjudiciables à l'ensemble des actionnaires de la société, ainsi qu'à la société elle-même, car elles détournent des ressources de la conduite des affaires de la société sans créer de valeur.

NOTE 9. RISQUES FINANCIERS

9.1 Fluctuations des marchés de l'aval pétrolier

Le secteur aval pétrolier est un secteur industriel soumis à une concurrence globale. Le groupe Esso S.A.F. est ainsi exposé aux fluctuations des cours du pétrole brut et des produits pétroliers cotés sur les marchés internationaux. Ces fluctuations sont dictées par l'évolution de l'offre et de la demande des marchés, qui peuvent être affectés par de nombreux facteurs (environnement économique, situation géopolitique et conflits, météorologie, pandémies etc.). Cette situation se traduit par des fluctuations difficilement prévisibles et souvent erratiques des marges brutes.

Les variations de cours du pétrole jouent fortement sur la valeur de marché des inventaires et affectent directement, à la hausse comme à la baisse la valeur des stocks évalués selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti). Ces variations ont un impact important sur les résultats et la structure du bilan comptable du groupe.

En outre, le dispositif d'imposition plafonne l'utilisation des déficits reportables à 50 % du profit taxable. Par conséquent, les hausses de cours amènent une taxation immédiate des effets stocks positifs alors que les baisses génèrent des pertes dont l'utilisation se retrouve étalée dans le temps.

Au-delà des forts impacts conjoncturels observés ces dernières années (crise pandémique puis crise géopolitique résultant du conflit Russo-Ukrainien), les mutations structurelles des marchés de produits pétroliers liées à la transition énergétique vont peser sur la demande en produits raffinés en Europe dans un contexte de surcapacité de production chronique et dans un environnement de volatilité accrue découlant de l'instabilité géopolitique.

Le groupe Esso S.A.F. réalise ses transactions d'achat et de vente, à des conditions de marché suivant les besoins opérationnels de ses raffineries et de l'optimisation de la gestion de sa production et de ses stocks. Afin de minimiser son exposition aux fluctuations des cours du pétrole brut, le groupe Esso S.A.F. s'efforce de réduire le délai entre la période de cotation des cours d'achat du pétrole brut et la période durant laquelle le pétrole brut acheté sera raffiné.

Toutes les opérations d'approvisionnement à l'achat ou à la vente rentrent dans la classification « own use » prévue par l'IFRS 9 et sont conclues dans un cadre autorisé bien défini ; par exemple, en ce qui concerne le pétrole brut, elles sont traitées dans le cadre d'un seul contrat d'approvisionnement passé avec une société du groupe ExxonMobil.

Le groupe Esso S.A.F. n'intervient pas sur les marchés à terme du pétrole brut et des produits pétroliers ni utilise de produit dérivé dans ce domaine que ce soit pour couvrir ses transactions d'achat ou de vente ou encore des produits en stock.

Les contrats d'approvisionnement passés par Esso S.A.F. ne sont pas des contrats optionnels. Ils ne comportent pas de clause particulière permettant un règlement net en trésorerie ou en un autre instrument financier ou par échange d'instruments financiers et Esso S.A.F. n'a pas de pratique historique de tels contrats. Enfin, le groupe Esso S.A.F. ne revend ni ne rachète le produit objet d'un contrat d'achat ou de vente de produits pétroliers sauf raison liée aux opérations de ses raffineries ou de nature exceptionnelle.

Les variations de prix des produits pétroliers ont un impact important sur les résultats du groupe et la structure de son bilan comptable, du fait de la variation induite par la valeur des stocks évalués selon la méthode FIFO (First in, First Out) retenue par le groupe.

Par rapport aux fluctuations de la valeur de ses stocks, le groupe Esso S.A.F. a adopté une gestion prudente. Depuis 2005, dans un contexte de volatilité importante des cours du pétrole brut, la partie du résultat net d'Esso S.A.F. correspondant à la variation annuelle des stocks due à l'effet prix, est mise en réserve. Ainsi la réserve constituée au cours des dernières années a été intégralement reprise au 31 décembre 2021 pour compenser l'impact sur les résultats de la très forte baisse du cours du pétrole brut constatée en 2020. En 2022, un montant de 450 millions d'euros a été mis en réserve provenant des effets stocks positifs constatés en 2021.

(millions d'euros)

Variation de la réserve facultative pour fluctuation des cours	année 2022	année 2021	année 2020	année 2019	année 2018
Montant de la réserve début de période	-	240	240	270	200
Affectation à la réserve (1)	450	-	-	-	70
Prélèvement sur la réserve (1)	-	(240)	-	(30)	-
Montant de la réserve fin de période	450	-	240	240	270

(1) : affectation du résultat de l'exercice précédent

9.2 Risques relatifs aux variations de taux de change et de taux d'intérêt

Le groupe Esso S.A.F. est exposé au risque de change entre le dollar et l'euro, principalement dans le cadre de ses achats de pétrole brut et d'exportations de produits raffinés dont les ventes sont généralement libellées en dollars et au risque de taux d'intérêt pour ses placements et emprunts à taux variable.

Taux de change

Le groupe Esso S.A.F. est exposé au risque de change entre le dollar et l'euro, principalement dans le cadre de ses achats de pétrole brut et d'exportations de produits raffinés dont les ventes sont généralement libellées en dollars.

Le groupe ne fait pas appel à des instruments financiers de couverture, mais s'efforce d'une part d'amortir les variations de cours en étalant ses achats de dollars dans le temps et d'autre part de répercuter le plus rapidement possible, à la hausse comme à la baisse, les impacts des fluctuations de change dans sa structure de prix.

En particulier, les transactions en dollars avec le groupe ExxonMobil sont regroupées dans un compte de compensation qui est l'objet d'un règlement mensuel pour lequel les achats de dollars sont étalés sur le mois suivant.

Taux d'intérêts

Les actifs et les passifs financiers du groupe consolidé donnant lieu à versement ou perception d'intérêts sont essentiellement des prêts et/ou emprunts à court terme et à taux variable, pour l'essentiel vis à vis de sociétés du groupe ExxonMobil.

Les marges de crédit appliquées au taux offert à Esso S.A.F. et à ses filiales par le groupe ExxonMobil sont revues périodiquement en fonction des conditions de marché applicables à des sociétés ayant une structure de bilan comparable à Esso S.A.F.

Le groupe n'utilise pas d'instruments de couverture de taux d'intérêts.

9.3 Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de défaut d'un client face au règlement de ses créances ou d'un fournisseur face à ses engagements contractuels.

Le groupe est exposé au risque de crédit client dans le cadre de ses activités opérationnelles. Ce risque est évalué périodiquement et individuellement à partir de la situation financière de chaque client. L'évaluation du risque crédit s'appuie, si elles sont disponibles, sur les notations fournies par les agences de notation financière et permet entre autres de déterminer les termes de paiement qui seront appliqués et l'encours maximum au-delà duquel les commandes ultérieures du client seront refusées jusqu'à régularisation. Les contrats et conditions générales de vente comportent des clauses protectrices pour le Groupe Esso S.A.F. qui couvre en outre sélectivement une partie de ses en-cours clients, par des garanties auprès de tiers ou par des garanties bancaires. En 2022, le groupe Esso S.A.F. a réalisé 34% de son Chiffre d'Affaires avec le groupe ExxonMobil, 11% avec d'autres « majors » pétrolières et 56% avec d'autres sociétés, dont aucune ne représente plus de 10% de son Chiffres d'Affaires.

En ce qui concerne le risque qu'un fournisseur n'honore pas ses engagements contractuels, Esso S.A.F. sélectionne rigoureusement ses fournisseurs de produits, matériels et services en dehors du groupe ExxonMobil, en garantissant le cas échéant, certains risques spécifiques liés aux produits ou aux biens et prestations fournis.

9.4 Risque de liquidités

Le risque de liquidité se rapporte à une situation dans laquelle la société manquerait de liquidités disponibles pour faire face à ses engagements immédiats.

Le groupe Esso S.A.F. privilégie les financements à court terme et à taux variable. Il renégocie auprès des sociétés financières du groupe ExxonMobil ou des banques ses besoins en lignes de crédit définies en fonction de plans de financement annuels et de l'évolution prévisible de son besoin en fonds de roulement. Les lignes de financement et conventions de trésorerie disponibles sont à ce jour, suffisantes pour assurer la liquidité du groupe.

Le détail du financement est donné dans la note annexe 6.

NOTE 10. GESTION DU CAPITAL ET VERSEMENT DE DIVIDENDES

Au 31 décembre 2022, le capital social d'Esso S.A.F. est composé de 12 854 578 actions émises et libérées, de nominal 7,65 euros. Ces actions à droit de vote simple, ne font l'objet d'aucun droit, privilège ou restriction particulière.

Au 31 décembre 2022, ces actions étaient détenues par le groupe ExxonMobil à hauteur de 82,89 %.

Au 31 décembre 2022, les Fonds Communs de Placement d'Entreprise réservés aux salariés détenaient 0,08 % du capital social d'Esso S.A.F., soit 10 000 actions.

Esso S.A.F. n'est pas soumise à des contraintes spécifiques concernant son capital. Le montant des capitaux propres peut être fortement modifié à la hausse comme à la baisse par la variation des prix du pétrole brut en fin de période en raison du mode de comptabilisation des stocks suivant la méthode FIFO (*First In, First Out*) retenue pour les comptes publiés suivant les normes IFRS et de la forte volatilité des prix du pétrole brut d'une année sur l'autre.

Le groupe Esso S.A.F. a une position financière nette négative de 751 millions d'euros à fin 2022 contre une position financière nette positive de 383 millions d'euros à fin 2021.

Le groupe a sécurisé plus de 50% des droits à la retraite liquidés au titre des régimes à prestations définies L137-11 par un préfinancement auprès d'un Organisme de Fonds de Pension avec un versement de 120 millions d'euros réalisé en 2022 qui s'ajoute aux versements effectués en 2019 et 2020 pour un montant total de 114,5 millions d'euros. Au 31 décembre 2022, le montant des engagements de retraite non préfinancés inscrit au bilan consolidé ressort à 606 millions d'euros.

Esso S.A.F. n'a aucun programme de rachat de ses propres actions et la participation du groupe ExxonMobil dans Esso S.A.F. est restée inchangée à 82,89 % depuis la fusion entre Esso S.A.F. et Mobil Oil Française en 2003.

La société n'émet pas de titres à caractéristiques particulières type titre subordonné, obligation convertible ou plus généralement d'instrument dilutif. Elle n'a procédé à aucune attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre.

L'assemblée générale des actionnaires d'Esso S.A.F. n'a pas accordé de délégation au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital.

Esso S.A.F. constitue et gère avec prudence des réserves au bilan pour faire face à l'impact sur son résultat d'une baisse éventuelle des cours des cours du pétrole brut pour les quantités en stock, et pour préserver sa solidité financière.

A fin 2019, avant la crise pandémique la société Esso S.A.F disposait d'une réserve pour fluctuation des cours de 240 millions d'euros et d'une réserve générale de 383 millions d'euros.

Compte tenu de la perte réalisée en 2020, aucun dividende n'avait été versé au titre de cet exercice., et ces deux réserves ont été intégralement reprises lors de l'affectation de la perte de l'exercice 2020

Le bénéfice réalisé en 2021 a été intégralement utilisé à la reconstitution des réserves de la société et n'a pas donné lieu au versement d'un dividende au titre de cet exercice.

Pour l'exercice 2022, le conseil d'administration de la société Esso S.A.F. proposera à l'assemblée générale des actionnaires de verser un dividende ordinaire de 2,00 euros par action, dont la date de mise en paiement est prévue le 12 juillet 2023.

Le conseil d'administration de la société Esso S.A.F. a également proposé d'affecter le bénéfice de 617,6 millions d'euros de l'exercice 2022 en poursuivant la constitution de la réserve pour fluctuation des cours pour 310 millions d'euros, en conformité avec la politique de mise en réserve des effets stocks en vigueur depuis 2005, et en poursuivant la reconstitution de la réserve générale pour 280 millions d'euros, en vue d'atteindre un niveau proche de celui avant la crise pandémique.

Avec le dividende de 25,7 millions d'euros et l'affectation aux réserves proposés, le report à nouveau après affectation du résultat s'établirait à 20,9 millions d'euros, la réserve pour fluctuation des cours s'élèverait à 760 millions d'euros, et la réserve générale à 350 millions d'euros.

NOTE 11. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Information sur les transactions avec les parties liées

L'information concerne les opérations correspondant aux transactions commerciales conclues entre :

- le groupe Esso S.A.F. et les sociétés consolidées par le groupe ExxonMobil,
- le groupe Esso S.A.F. et ses principales filiales non consolidées.

Note 11.1. Transactions avec les sociétés affiliées au groupe ExxonMobil Corporation

Le groupe Esso S.A.F. effectue de façon régulière des opérations avec d'autres sociétés du groupe ExxonMobil dans le cadre normal de ses activités et de relations habituelles entre sociétés d'un groupe intégré. La majorité de ces transactions, comme pour les exercices précédents, se rapportent à des opérations courantes conclues à des conditions normales : achat ou de vente de produits pétroliers, prestations de services partagés, ou encore avances ou emprunts financiers à des conditions de marché.

Les montants comptabilisés en 2022 sont les suivants :

(millions d'euros)

Produits/ charges année 2022	Total	Sociétés du groupe ExxonMobil (1)	Filiales/ participations du groupe (2)
Achats de produits pétroliers	(17 698)	(17 698)	
Achats de services	(172)	(169)	(3)
Achats de fournitures et utilités	(221)	(12)	(209)
Ventes de produits pétroliers	7 580	7 394	186
Prestations de services	206	135	71
Ventes de fournitures et utilités	-	-	-
Charges financières	(2)	(2)	
Produits financiers	1	-	

(millions d'euros)

Bilan au 31 décembre 2022	Total	Sociétés du groupe ExxonMobil (1)	Filiales/ participations du groupe (2)
Dettes commerciales	358	420	(62)
Créances commerciales	625	625	-
Dettes financières	680	687	(7)
Créances financières	23	12	11

(1) Il s'agit de sociétés extérieures au groupe Esso S.A.F. et consolidées par le groupe ExxonMobil

(2) Principales filiales non consolidées du groupe Esso S.A.F.

A titre de comparaison, les montants comptabilisés en 2021 étaient les suivants :

(millions d'euros)

Produits/ charges année 2021	Total	Sociétés du groupe ExxonMobil (1)	Filiales/ participations du groupe (2)
Achats de produits pétroliers	(9 974)	(9 974)	
Achats de services	(161)	(157)	(4)
Achats de fournitures et utilités	(184)	(18)	(166)
Ventes de produits pétroliers	3 849	3 701	148
Prestations de services	210	157	53
Ventes de fournitures et utilités	-	-	-
Charges financières	(1)	(1)	
Produits financiers	-	-	

(millions d'euros)

Bilan au 31 décembre 2021	Total	Sociétés du groupe ExxonMobil (1)	Filiales/ participations du groupe (2)
Dettes commerciales	(1 194)	(1 152)	(42)
Créances commerciales	126	93	33
Dettes financières	(21)	(15)	(6)
Créances financières	12	-	12

(1) Il s'agit de sociétés extérieures au groupe Esso S.A.F. et consolidées par le groupe ExxonMobil

(2) Principales filiales non consolidées du groupe Esso S.A.F.

Note 11.2. Engagements donnés à des filiales et participations non consolidées

Les engagements donnés par le groupe Esso S.A.F. à des filiales et participations non consolidées s'élevaient à 24 millions d'euros au 31 décembre 2022 (23 millions d'euros au 31 décembre 2021).

NOTE 12. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Note 12.1. Engagements donnés

(millions d'euros)

Engagements opérationnels donnés	au 31 décembre 2022	au 31 décembre 2021
Contrat Air Liquide (1)	63	69
Engagements d'achats d'immobilisations (2)	17	21
Autres engagements donnés (3)	31	30
Total	111	120

(1) Ce montant correspond à un engagement de paiement d'un terme fixe vis-à-vis d'Air Liquide dans le cadre de contrats d'achat d'hydrogène, d'oxygène et d'azote pour les deux raffineries.

Les contrats concernant le site de Gravenchon ont été signés en 2004 (hydrogène) pour une durée de 20 ans étendue en 2016 à 25 ans, et en 2007 (oxygène et azote) pour une durée 10 ans renouvelés en 2016 pour une durée de 10 ans. Un contrat d'achat d'oxygène sur le site de Fos-sur-Mer a été signé en 2011 pour une durée de 15 ans.

(2) Ces engagements correspondent à des obligations contractuelles d'achats d'immobilisations.

(3) Les autres engagements donnés comprennent des garanties bancaires émises pour le compte du groupe Esso S.A.F., l'engagement implicite du groupe sur des emprunts contractés par des participations non consolidées de type GIE ou SNC.

Note 12.2. Engagements reçus

(millions d'euros)

Engagements opérationnels reçus	au 31 décembre 2022	au 31 décembre 2021
Crédits d'enlèvement en douane	250	250
Montant nominal des garanties tiers ou bancaires recues pour la couverture des encours clients et pour la fourniture de certificats d'économie d'énergie	147	150
Total	397	400

D'autres engagements reçus par le groupe, fermes ou conditionnels, dans le cadre d'exécution contractuelle ou de cession d'actifs, ne sont pas jugés matériellement significatifs par la Direction.

NOTE 13. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

13.1 Hausse du prix du pétrole brut et effets stocks

Les variations de prix du pétrole brut et des produits pétroliers ont un impact sur les résultats et sur la structure du bilan consolidé du groupe Esso S.A.F. par la variation qui résulte de la valeur des stocks évalués selon la méthode FIFO (*First In, First Out*).

Le groupe calcule des effets stocks comprenant d'une part l'effet prix sur stock, qui donne l'impact de la variation des cours du pétrole brut et des produits pétroliers sur la valeur de ses stocks, et d'autre part une dotation/reprise de provision pour dépréciation comptable des inventaires. En 2022, les effets stocks sont fortement positifs à 313 millions d'euros contre des effets stocks positifs de 448 millions d'euros en 2021. Ces effets stocks ont un impact significatif sur le résultat opérationnel.

Par rapport à la valeur de ses stocks, le groupe Esso S.A.F. a adopté une gestion prudente afin de pouvoir faire face aux fluctuations de la valeur de ses inventaires en fin d'exercice, mettant en réserve lors de l'affectation du résultat de chaque exercice, dans un contexte de volatilité importante des cours du pétrole brut, la partie du résultat d'Esso S.A.F. correspondant à la variation annuelle des stocks due à l'effet prix.

13.2 Conflit Russo-Ukrainien

Depuis le 24 février 2022, le conflit ouvert entre la Russie et l'Ukraine a mis à mal l'équilibre géopolitique mondial et l'incertitude qui en découle bouscule les marchés pétroliers et gaziers. Les inquiétudes concernant les conséquences potentielles sur l'approvisionnement ou l'extension possible de ce conflit ont, dans un environnement déjà fortement haussier, ajouté un autre levier de volatilité, poussant les cours du pétrole brut au-delà de \$120/bbl en juin 2022.

Au-delà du simple effet lié aux incertitudes provoquées par ce conflit, la Russie, large exportateur de pétrole brut et de gaz (et pour la France, de gazole), s'est vue frappée de sanctions économiques par la plupart des pays occidentaux. Ces sanctions vont priver les marchés internationaux d'une portion significative de l'offre. Ceci pourrait contribuer à maintenir ou accroître (si ces mesures venaient à s'étendre) la pression sur les prix du pétrole brut.

Dans ce contexte de forte hausse du prix des matières premières, les marges de raffinage ont initialement réagi par une hausse qui s'explique par la simple réaction du marché à la baisse de l'offre, sans baisse de la demande. Toutefois, il est envisageable qu'un environnement de prix élevés sur les matières premières génère une inflation durable, ralentisse la reprise économique et donc pèse sur une demande en produits pétroliers qui reste en retrait par rapport à ses niveaux d'avant la crise pandémique. Un tel repli de la demande serait de nature à remettre sous pression les marges de raffinage.

En réponse à cette forte hausse des prix, des mesures gouvernementales destinées à atténuer leur impact sur le consommateur final ont ainsi été mises en place. Ainsi à compter du premier avril, une remise de 18 centimes d'euros TTC par litre, financée par l'État a été mise en place. Cette remise a été portée à 30 centimes d'euros TTC par litre à compter du premier septembre. Du 16 novembre au 31 décembre, cette remise a été ramenée à 10 centimes TTC par litre. Les craintes de ralentissement économique et le spectre de la stagflation ont ainsi pesé sur les cours du pétrole brut sur la seconde moitié de l'année.

Pour rappel, le groupe Esso S.A.F. ne dispose pas d'actifs en Russie ou en Ukraine. Sa base de clientèle ne comprend pas de clients actuellement frappés de sanctions, et il ne traitait qu'une faible proportion de pétrole brut en provenance ou ayant transité par la Russie. Le groupe Esso S.A.F. continue à suivre avec attention l'évolution de la situation et a travaillé dès le début du conflit à la diversification de son approvisionnement pour substituer le pétrole brut en provenance de Russie par d'autres sources.

13.3 Mouvement social dans les raffineries du groupe en septembre 2022

Un mouvement social a touché les sites de production d'Esso Raffinage, filiale du groupe Esso S.A.F. entre le 21 septembre 2022 et le 13 octobre à la raffinerie de Fos-sur-Mer et le 14 octobre à la raffinerie de Gravenchon. Les productions d'Esso Raffinage ont été à l'arrêt complet sur l'ensemble de cette période.

Pendant toute la durée du mouvement, les équipes logistiques et commerciales du groupe Esso S.A.F. ont été pleinement mobilisées pour soutenir l'approvisionnement des clients du groupe en carburants, lubrifiants et spécialités. En l'absence de production et d'expéditions depuis les raffineries, la logistique opérationnelle du groupe Esso S.A.F. a permis de maintenir un approvisionnement contingenté des dépôts pétroliers utilisés par le groupe Esso. Les volumes de ventes sur septembre sont ainsi en baisse de 25 % par rapport à août. Les unités des deux raffineries d'Esso Raffinage ont ensuite été progressivement redémarrées selon les protocoles de sécurité nécessaires et de façon à minimiser les nuisances. Le retour à une situation de marche normale a pris deux à trois semaines durant lesquelles les productions des deux sites n'ont pas retrouvé leur niveau optimal.

13.4 Contribution de solidarité

L'Union Européenne a imposé en septembre 2022 une contribution exceptionnelle de solidarité sur les producteurs et les raffineurs de pétrole, de gaz et de charbon, destinée à faire face aux conséquences provoquées par l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Transcrite en droit français dans la loi de finances 2023, cette contribution exceptionnelle est en pratique une taxe supplémentaire de 33% après imputation des déficits reportables. Elle s'applique aux bénéficiaires fiscaux de l'exercice 2022 qui dépassent un seuil fixé à 20 % des bénéfices imposables moyens des quatre années précédentes.

Si la société Esso S.A.F devait rentrer dans le périmètre de cette taxe, compte-tenu de son résultat fiscal cumulé négatif sur la période de référence, la contribution s'appliquerait ainsi au premier euro de profit 2022, conduisant de fait à une taxe punitive. Le groupe Esso S.A.F. a provisionné dans les comptes consolidés 2022 un paiement de 119 millions d'euros dû en 2023 sur la base de l'interprétation des textes la plus prudente et dans l'attente des directives pratiques des services du Ministère des Finances sur le périmètre précis de cette taxe. Le groupe Esso S.A.F se réserve le droit de soutenir en 2023 une interprétation qui lui serait plus favorable.

NOTE 14. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Le groupe Esso S.A.F. a annoncé qu'il a conclu un accord avec le groupe Euro Garages (EG Group) pour convertir entre 200 et 270 stations-services à la marque Esso d'ici à fin décembre 2024 et réaliser des travaux de modernisation sur la cinquantaine de stations Esso déjà actuellement opérées par EG Group.

Cet accord permettra de sécuriser des débouchés pour les raffineries du groupe Esso avec un contrat d'approvisionnement long terme.

Avec ce nouveau partenariat, la part de marché d'Esso dans la distribution de carburants en France devrait ainsi doubler et passer de 5 à 9 %, avec environ 850 points de distribution en France.

Après avoir converti une cinquantaine de stations-service Casino à la marque Esso, le groupe Esso étend son maillage sur le territoire national et poursuit avec cet accord sa stratégie de croissance commerciale.

NOTE 15. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant des honoraires de commissariat aux comptes et de certification des comptes sociaux et consolidés de la société Esso S.A.F. s'est élevé à 451 410 euros au titre de l'année 2022 dont 27 984 euros au titre de services autres que la certification des comptes.

Le montant des honoraires de commissariat aux comptes et de certification des comptes sociaux des filiales intégrées globalement s'est élevé à 39 528 euros au titre de l'année 2022 dont 7 950 euros au titre de services autres que la certification des comptes.